

TABLE DES MATIÈRES

<p>2 Remarques à l'intention du lecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Utilisation de ce document 2 Champ d'application de ce document 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs 3 Politique de communication <p>4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1] 5 Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2] 6 Approche de la gestion des risques du Mouvement [OVA] 7 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1] 8 Actifs pondérés en fonction des risques (APR) 10 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité 11 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques 12 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1] 14 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2] <p>17 Composition des fonds propres et TLAC</p> <ul style="list-style-type: none"> 17 Composition des fonds propres réglementaires [CC1] 20 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires 21 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2] 23 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA] 31 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1] 32 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3] 	<p>34 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 34 Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions [LIA] 35 Différences entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [LI1] 37 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [LI2] 38 Ajustements prudents de la valeur (PVA) [PV1] <p>39 Risque de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 39 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit [CRA] 40 Qualité de crédit des actifs [CR1] 41 Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut [CR2] 42 Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs [CRB] 43 Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs 43 Portefeuilles de prêts par régions géographiques 44 Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CRC] 45 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3] 47 Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit [CRD] 48 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4] 51 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5] 56 Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB) [CRE] 57 AIRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6] 	<p>Risque de crédit (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> 72 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8] 73 AIRB - Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille [CR9] 76 Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions 79 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité 81 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs <p>82 Risque de contrepartie</p> <ul style="list-style-type: none"> 82 Informations qualitatives sur le risque de contrepartie [CCRA] 83 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1] 85 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (PD) [CCR3] 88 AIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut [CCR4] 94 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5] 95 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6] 95 Expositions sur les contreparties centrales (CC) [CCR8] <p>96 Titrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> 96 Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation [SECA] 97 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1] 99 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4] 	<p>101 Risque de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> 101 Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché [MRA] 102 Risque de marché selon l'approche standard [MR1] <p>103 Ajustement à l'évaluation de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 103 Informations générales qualitatives concernant l'AEC [CVA1] 103 Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC) [CVA2] <p>104 Mesures de contrôle macroprudentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> 104 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1] <p>106 Risque opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> 106 Exigences d'informations qualitatives générales relative au cadre de risque opérationnel de l'institution [ORA] 107 Pertes historiques [OR1] 108 Indicateur d'activité et sous-composantes [OR2] 108 Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel [OR3] <p>109 Ratio de levier</p> <ul style="list-style-type: none"> 109 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1] 110 Déclaration commune du ratio de levier [LR2] <p>111 Liquidité</p> <ul style="list-style-type: none"> 111 Gestion du risque de liquidité [LIQA] <p>112 Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> 112 Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé <p>113 Autres informations</p> <ul style="list-style-type: none"> 113 Exigences de communication au titre du troisième pilier 116 Abréviations 117 Glossaire
--	---	--	---

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse Desjardins.com, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*;
- La *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes*;
- La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière a été mise à jour et tient compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <https://lautorite.qc.ca>. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles les lignes directrices de l'AMF découlent, se retrouvent à l'adresse <https://www.bis.org>.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* du 29 octobre 2012.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

		a	b	c	d	e
		Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<i>(en millions de dollars)</i>						
Fonds propres disponibles						
1	Fonds propres de la catégorie 1A	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
2	Fonds propres de la catégorie 1	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
3	Total des fonds propres	36 269	35 712	34 152	31 277	30 745
Actifs pondérés en fonction des risques						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	149 621	148 937	147 074	142 266	140 481
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	149 621	148 937	147 074	142 266	140 481
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	22,2 %	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
5b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	22,2 %	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
6	Ratio de fonds propres de la catégorie 1	22,2 %	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
6b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	22,2 %	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
7	Ratio des fonds propres totaux	24,2 %	24,0 %	23,2 %	22,0 %	21,9 %
7b	Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	24,2 %	24,0 %	23,2 %	22,0 %	21,9 %
Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR						
8	Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9	Exigence contracyclique	— %	— %	— %	— %	— %
10	Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11	Total des exigences de réserve spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12	Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales	16,2 %	16,0 %	15,2 %	14,0 %	13,9 %
Ratio de levier Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	434 089	427 197	411 407	403 239	390 563
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	7,6 %	7,6 %	7,6 %	7,4 %	7,3 %
14b	Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio de liquidité à court terme (LCR)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	58 052	57 802	54 684	53 186	52 057
16	Total des sorties nettes de trésorerie	35 162	34 760	34 141	34 990	33 835
17	Ratio LCR	165 %	166 %	160 %	152 %	154 %
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)						
18	Financement stable disponible total	266 482	263 085	261 155	250 371	245 597
19	Financement stable exigé total	206 469	205 123	202 417	200 037	197 362
20	Ratio NSFR	129 %	128 %	129 %	125 %	124 %

Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

	a	b	c	d	e
	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
(en millions de dollars)					
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	47 797	47 188	44 289	41 146	40 137
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	145 372	145 004	143 099	138 111	136 311
3 Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	32,9 %	32,5 %	30,9 %	29,8 %	29,4 %
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	427 337	421 041	405 638	396 480	383 474
5 Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)	11,2 %	11,2 %	10,9 %	10,4 %	10,5 %
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Émission de 5,3 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours de l'exercice 2024.

Fiche OVA – Approche de la gestion des risques du Mouvement

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
OVA.a)	La façon dont le modèle économique détermine et influence le profil de risque global et dont le profil de risque du Mouvement influe sur le degré de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2024	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs Cadre de gestion intégrée des risques	54-57 58-64
OVA.b)	La structure de gouvernance du risque, soit : les responsabilités assignées à tous les échelons du Mouvement et les relations entre les structures intervenant dans les processus de gestion des risques.	Rapport de gestion annuel 2024	Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64
OVA.c)	Les canaux destinés à la communication, à la diffusion et au respect de la culture de risque au sein du Mouvement.	Rapport de gestion annuel 2024	Communication des risques Appétit pour le risque Approche de gestion intégrée des risques Gouvernance en matière de gestion des risques	59 60 60-61 62-64
OVA.d)	Le périmètre et les principales caractéristiques des systèmes de mesure du risque.	Rapport de gestion annuel 2024	Appétit pour le risque Mesure des risques	60 59
OVA.e)	Les processus encadrant la communication des informations relatives aux risques mis en place par le conseil d'administration et la direction. En particulier, le périmètre et les principaux éléments figurant dans les rapports sur l'exposition aux risques.	Rapport de gestion annuel 2024	Communication des risques Appétit pour le risque	59 60
OVA.f)	Les informations qualitatives sur les simulations de crise.	Rapport de gestion annuel 2024	Mesure des risques	59
OVA.g)	Les stratégies et processus destinés à la gestion, la couverture et l'atténuation des risques découlant du modèle économique du Mouvement et les processus pour le suivi de l'efficacité continue des instruments de couverture et d'atténuation.	Rapport de gestion annuel 2024	Cadre de gestion intégrée des risques	58-64

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

	a					b	c
	APR					APR	Exigences minimales de fonds propres ⁽¹⁾
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2024
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	103 042	103 224	103 143	100 620	98 815	8 243	8 243
2 dont : approche standard (AS)	29 054	29 304	28 017	27 741	26 799	2 324	2 324
3 dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	10 177	10 259	10 676	10 634	9 959	814	814
4 dont : approche par critère de classement prudentiel	—	—	—	—	—	—	—
5 dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB)	63 811	63 661	64 450	62 245	62 057	5 105	5 105
6 Risque de contrepartie	4 200	3 839	3 619	3 722	3 275	336	336
7 dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	3 323	2 961	2 792	2 596	2 421	266	266
8 dont : MMI	—	—	—	—	—	—	—
9 dont : autres CCR	877	878	827	1 126	854	70	70
10 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽²⁾	2 715	2 972	2 575	2 430	3 233	217	217
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	—	—	—	—	—	—	—
12 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	674	647	558	—	—	54	54
13 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	233	234	266	—	—	19	19
14 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	—	—	—	—	—	—	—
15 Risque de règlement	—	—	—	—	—	—	—
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	284	317	314	319	326	23	23
17 dont : approche fondée sur les notations internes pour la titrisation (SEC-IRBA)	—	—	—	—	—	—	—
18 dont : approche fondée sur les notations externes pour la titrisation (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI) ⁽³⁾	4	—	—	—	—	—	—
19 dont : approche standard pour la titrisation (SEC-SA)	280	317	314	319	326	23	23
20 Risque de marché ⁽²⁾	4 901	3 446	3 322	2 804	2 881	392	392
21 dont : approche standard (AS)	4 901	3 446	3 322	2 804	314	392	392
22 dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	—	—	—	—	2 567	—	—
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	—	—	—	—	—	—	—
24 Risque opérationnel	22 875	23 410	22 759	22 189	22 287	1 830	1 830
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	10 697	10 848	10 518	10 182	9 664	856	856
26 Plancher d'APR appliqué	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	— %	— %
27 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—	—
28 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—	—
29 Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	149 621	148 937	147 074	142 266	140 481	11 970	11 970

⁽¹⁾ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽²⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽³⁾ Modification apportée à l'évaluation de certaines expositions, qui sont évaluées selon des notations externes à compter du T4 2024.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Au 31 décembre 2024

	Approche des notations internes		Approche standard		Total		Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques
	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR		
(en millions de dollars)								
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	99 909	7 154	6 119	—	106 028	7 154	573	6,7 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 989	1 798	8 989	1 798	144	20,0 %
Institutions financières	5 731	1 340	2 491	1 016	8 222	2 356	188	28,6 %
Entreprises	38 203	20 864	15 938	14 449	54 141	35 313	2 826	65,2 %
Titrisation	—	—	48	284	48	284	23	596,4 %
Actions	—	—	831	1 854	831	1 854	148	223,2 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 294	5 969	304	232	10 598	6 201	496	58,5 %
Immobilier	178 077	28 276	5 551	3 932	183 628	32 208	2 577	17,5 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	21 714	6 122	877	208	22 591	6 330	506	28,0 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 236	4 263	1 495	1 126	16 731	5 389	431	32,2 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	369 164	73 988	42 643	24 899	411 807	98 887	7 912	24,0 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	2	—	—	—	2	—	—	— %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	— %
Institutions financières	5 345	1 701	28	6	5 373	1 707	137	31,8 %
Entreprises	1	1	314	296	315	297	24	94,5 %
Portefeuille de négociation	1 462	1 103	1 096	1 074	2 558	2 177	174	85,1 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽³⁾	—	—	—	2 715	—	2 715	217	— %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	495	19	495	19	1	3,8 %
Sous-total du risque de contrepartie	6 810	2 805	1 933	4 110	8 743	6 915	553	79,1 %
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	26 397	16 043	1 283	60,8 %
Total du risque de crédit	375 974	76 793	44 576	29 009	446 947	121 845	9 748	27,3 %
Risque de marché⁽³⁾	—	—	—	4 901	—	4 901	392	— %
Risque opérationnel	—	—	—	22 875	—	22 875	1 830	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	375 974	76 793	44 576	56 785	446 947	149 621	11 970	33,5 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR) (suite)

	Actifs pondérés en fonction des risques			
	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
(en millions de dollars)				
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	6 876	6 553	6 339	6 934
Organismes publics hors administration centrale	1 753	1 661	1 752	1 715
Institutions financières	2 367	2 386	3 229	3 050
Entreprises	35 535	36 292	34 293	32 702
Titrisation	317	314	319	326
Actions	1 822	1 692	887	843
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	6 216	5 970	5 924	5 420
Immobilier	32 247	32 711	31 207	31 042
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 409	7 307	7 244	7 655
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	4 412	4 165	4 500	4 379
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	98 954	99 051	95 694	94 066
Risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	—	—	—	—
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—
Institutions financières	1 766	1 653	1 712	1 251
Entreprises	278	424	722	535
Portefeuille de négociation	1 778	1 511	1 264	1 473
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽³⁾	2 972	2 575	2 430	3 233
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	17	31	24	16
Sous-total du risque de contrepartie	6 811	6 194	6 152	6 508
Autres actifs ⁽⁴⁾	16 316	15 748	15 427	14 739
Total du risque de crédit	122 081	120 993	117 273	115 313
Risque de marché⁽³⁾	3 446	3 322	2 804	2 881
Risque opérationnel	23 410	22 759	22 189	22 287
Total des actifs pondérés en fonction des risques	148 937	147 074	142 266	140 481

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽⁴⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Attribués aux secteurs d'activité					
Particuliers et Entreprises	121 668	119 850	119 114	114 038	109 811
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	6 100	6 098	5 589	5 900	4 097
Assurance de dommages	4 345	4 270	4 433	4 303	5 378
Autres	17 508	18 719	17 938	18 025	21 195
Non attribués	—	—	—	—	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	149 621	148 937	147 074	142 266	140 481

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	31 décembre 2024			30 septembre 2024			30 juin 2024			31 mars 2024			31 décembre 2023		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993	111 121	6 152	117 273	108 805	6 508	115 313	107 079	5 556	112 635
Taille du portefeuille ⁽²⁾	1 365	(105)	1 260	3 055	(350)	2 705	1 461	125	1 586	3 153	749	3 902	1 822	1 203	3 025
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(1 871)	119	(1 752)	(240)	1 168	928	1 123	(97)	1 026	(1 663)	(342)	(2 005)	864	(232)	632
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	323	—	323	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(824)	—	(824)	(2 164)	(198)	(2 362)	934	—	934	199	(786)	(587)	(638)	—	(638)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	990	90	1 080	(180)	(3)	(183)	160	14	174	304	23	327	(322)	(19)	(341)
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(340)	104	(236)	471	617	1 088	3 678	42	3 720	2 316	(356)	1 960	1 726	952	2 678
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	114 930	6 915	121 845	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993	111 121	6 152	117 273	108 805	6 508	115 313

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le				
	31 décembre 2024	30 septembre 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023
	Risque de marché				
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	3 446	3 322	2 804	2 881	2 836
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾	1 455	124	518	646	45
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	—	—	—	(723)	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	1 455	124	518	(77)	45
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	4 901	3 446	3 322	2 804	2 881
Risque opérationnel					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	23 410	22 759	22 189	22 287	21 664
Revenus générés	439	651	570	(98)	623
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(974)	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(535)	651	570	(98)	623
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	22 875	23 410	22 759	22 189	22 287
Ajustement en fonction du plancher d'APR					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	—	—	—	—	—
Taille du portefeuille ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	—	—	—	—	—
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	—	—	—	—	—

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(3) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(4) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(5) Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(6) Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 décembre 2024				Au 30 septembre 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Type de risque								
1	73 988	29 054	103 042	161 059	73 920	29 304	103 224	159 671
2	2 805	1 395	4 200	3 550	2 461	1 378	3 839	3 448
3		2 715	2 715	2 715		2 972	2 972	2 972
4	—	284	284	284	—	317	317	317
5	—	4 901	4 901	4 901	—	3 446	3 446	3 446
6		22 875	22 875	22 875		23 410	23 410	23 410
7		11 604	11 604	11 689		11 729	11 729	11 822
8	76 793	72 828	149 621	207 073	76 381	72 556	148 937	205 086
	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 juin 2024				Au 31 mars 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Type de risque								
1	75 126	28 017	103 143	157 608	72 879	27 741	100 620	156 170
2	2 304	1 315	3 619	3 110	2 273	1 449	3 722	3 347
3		2 575	2 575	2 575		2 430	2 430	2 430
4	—	314	314	314	—	319	319	319
5	—	3 322	3 322	3 322	—	2 804	2 804	2 804
6		22 759	22 759	22 759		22 189	22 189	22 189
7		11 342	11 342	11 421		10 182	10 182	10 239
8	77 430	69 644	147 074	201 109	75 152	67 114	142 266	197 498

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque (suite)

		a	b	c	d
		Au 31 décembre 2023			
		APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)					
Type de risque					
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	72 016	26 799	98 815	148 947
2	Risque de contrepartie	2 070	1 205	3 275	3 107
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 233	3 233	3 233
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	326	326	326
5	Risque de marché	2 567	314	2 881	5 128
6	Risque opérationnel		22 287	22 287	22 287
7	APR résiduels		9 664	9 664	9 718
8	Total	76 653	63 828	140 481	192 746

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 décembre 2024				Au 30 septembre 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	7 155	1 829	8 984	1 840	6 855	1 804	8 659	1 812
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	9	1 829	1 838	1 829	22	1 784	1 806	1 784
2 Institutions de dépôts et banques	1 340	1 016	2 356	6 669	1 357	1 010	2 367	6 767
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	947	947	947	—	941	941	941
4 Créances achetées	—	21	21	21	—	23	23	23
5 Entreprises	34 526	12 817	47 343	76 637	34 616	12 877	47 493	75 351
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 837	—	8 837	11 628	8 902	—	8 902	11 807
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	25 689	—	25 689	52 195	25 714	—	25 714	50 671
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 967	2 319	33 286	64 840	31 092	2 402	33 494	64 530
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 221	1 243	6 464	9 187	5 266	81	5 347	8 065
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 237	461	12 698	15 521	12 212	1 725	13 937	16 824
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 509	615	14 124	40 132	13 614	596	14 210	39 641
7 Financement spécialisé	—	4 759	4 759	4 759	—	4 779	4 779	4 779
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 346	5 346	5 346	—	5 468	5 468	5 468
9 Total	73 988	29 054	103 042	161 059	73 920	29 304	103 224	159 671

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 juin 2024				Au 31 mars 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	6 552	1 694	8 246	1 700	6 339	1 786	8 125	1 793
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	30	1 692	1 722	1 693	32	1 786	1 818	1 786
2 Institutions de dépôts et banques	1 576	810	2 386	6 513	2 059	1 170	3 229	3 916
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	867	867	867	—	887	887	5 601
4 Créances achetées	—	30	30	30	—	25	25	25
5 Entreprises	36 661	12 221	48 882	74 631	33 910	11 756	45 666	71 973
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 100	—	9 100	11 473	8 575	—	8 575	11 156
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	27 561	—	27 561	50 940	25 335	—	25 335	49 073
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 337	2 378	32 715	63 850	30 571	2 279	32 850	63 024
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 997	79	5 076	7 966	5 386	74	5 460	8 036
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 826	1 712	13 538	16 581	11 743	1 619	13 362	16 256
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 514	587	14 101	39 303	13 442	586	14 028	38 732
7 Financement spécialisé	—	4 787	4 787	4 787	—	4 593	4 593	4 593
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 230	5 230	5 230	—	5 245	5 245	5 245
9 Total	75 126	28 017	103 143	157 608	72 879	27 741	100 620	156 170

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d
	Au 31 décembre 2023			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)				
Classes d'actifs				
1 Emprunteurs souverains	6 934	1 747	8 681	1 767
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	29	1 747	1 776	1 760
2 Institutions de dépôts et banques	1 775	1 275	3 050	4 425
Obligations sécurisées	—	—	—	—
3 Actions	—	843	843	1 071
4 Créances achetées	—	22	22	22
5 Entreprises	33 119	11 554	44 673	69 877
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 184	—	8 184	10 749
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	24 935	—	24 935	47 576
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 188	2 350	32 538	62 777
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 291	69	5 360	8 055
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 476	1 698	13 174	16 122
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 421	583	14 004	38 600
7 Financement spécialisé	—	3 933	3 933	3 933
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—
8 Autres	—	5 075	5 075	5 075
9 Total	72 016	26 799	98 815	148 947

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)		Au 31 décembre 2024	Références au tableau CC2	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves							
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	4 789	A + B	4 789	4 789	4 889	4 889
2	Réserves admissibles et excédents non répartis	32 783	C + D	32 296	31 576	30 398	29 362
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	256	E	399	(808)	(963)	(708)
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés du capital réglementaire de catégorie 1A	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	—		—	—	—	—
6	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires	37 828		37 484	35 557	34 324	33 543
Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires							
7	Ajustements de valorisation prudentiels ⁽¹⁾	18	Note	18	19	17	16
7a	Prêts hypothécaires inversés	—		—	—	—	—
7b	Expositions sur contreparties centrales non admissibles	—		—	—	—	—
7c	Seuils d'importance relative sur protection de crédit	—		—	—	—	—
7d	Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel à un système de livraison contre paiement	—		—	—	—	—
8	Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	592	F + G	592	592	559	559
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	1 049	H + I	1 011	988	976	985
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	72	J + K	91	241	251	277
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	134	L	259	(476)	(558)	(280)
12	Déficit de provisions pour pertes attendues ⁽¹⁾	339	Note	369	314	226	218
13	Gain sur vente de produits de la titrisation	—		—	—	—	—
14	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité	19	M	13	19	20	3
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	425	N + O	406	363	93	2
16	Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est effectuée)	—		—	—	—	—
17	Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	85	B	85	80	179	184
18	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	—		—	—	39	—
19	Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité) ⁽²⁾	3 958	P + Q	4 020	4 342	4 302	2 379
20	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
21	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
22	Montant excédant le seuil de 15 %	—		—	—	—	—
23	dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	—		—	—	—	—
24	dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	—		—	—	—	—
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	—		—	—	—	—
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾⁽³⁾	(2 166)	Note	(2 156)	(2 147)	(1 811)	407
27	Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	146	R	146	111	119	115
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	4 671		4 854	4 446	4 412	4 865
29	Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	33 157		32 630	31 111	29 912	28 678

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 19.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Références au tableau CC2	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1B : instruments						
30 Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	—		—	—	—	—
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 1B	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34 Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	—		—	—	—	—
35 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
36 Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires	—		—	—	—	—
Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
37 Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
38 Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
39 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	6	—
40 Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	146	R	146	111	113	115
41 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1	(146)	R	(146)	(111)	(119)	(115)
42 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	—		—	—	—	—
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
44 Total fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
45 Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)	33 157		32 630	31 111	29 912	28 678
Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions						
46 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis	3 989	S + T	3 965	3 929	2 968	2 981
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
48 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	—		—	—	—	—
49 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
50 Provisions	99	U	93	88	83	62
51 Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires	4 088		4 058	4 017	3 051	3 043
Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52 Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
53 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	—		—	—	—	—
54 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	710	—
55 Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	976	V + W	976	976	976	976
56 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2	976		976	976	1 686	976
58 Total de fonds propres de la catégorie 2	3 112		3 082	3 041	1 365	2 067
59 Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	36 269		35 712	34 152	31 277	30 745
60 Total des actifs pondérés en fonction des risques	149 621		148 937	147 074	142 266	140 481

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 19.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars)		Au 31 décembre 2024	Références au tableau CC2	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Ratios et coussins de fonds propres							
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	22,2 %		21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	22,2 %		21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	24,2 %		24,0 %	23,2 %	22,0 %	21,9 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	16,2 %		16,0 %	15,2 %	14,0 %	13,9 %
Minima nationaux							
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	3 275	X	3 180	2 987	3 437	2 635
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	3 726	Y	3 680	3 556	3 433	3 117
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	547	Z	653	649	638	747
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2							
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	98		93	88	83	62
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	98		93	88	83	62
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(2) Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

(3) Inclut les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli, déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1A					
Solde au début de la période	32 630	31 111	29 912	28 678	28 566
Croissance des réserves et des excédents non répartis	487	720	1 178	1 036	(214)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(143)	1 207	155	(255)	1 434
Parts de capital F ⁽¹⁾	—	—	(100)	—	—
Déductions ⁽²⁾	183	(408)	(34)	453	(1 108)
Solde à la fin de la période	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	3 082	3 041	1 365	2 067	2 011
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	24	36	961	(13)	77
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	6	5	5	21	(21)
Déductions	—	—	710	(710)	—
Solde à la fin de la période	3 112	3 082	3 041	1 365	2 067
Total des fonds propres	36 269	35 712	34 152	31 277	30 745

⁽¹⁾ Le 29 avril 2024, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a procédé au rachat pour annulation de 10 000 000 parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.

⁽²⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ La Fédération a procédé à l'émission d'instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité pour un montant de 1,0 G\$ au cours du 2^e trimestre 2024.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977	981	4 996		
Valeurs mobilières	99 308	36 617	62 691		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 275	X
Autres valeurs mobilières				59 416	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	(2 588)	26 254		
Prêts	290 917	1 982	288 935		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2				126	V
Autres prêts				288 809	
Provision pour pertes de crédit⁽²⁾	(1 320)	(62)	(1 258)		
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2				(99)	U
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 159)	
Actif net des fonds distincts	28 959	28 959	—		
Autres actifs					
Instruments financiers dérivés	7 579	70	7 509		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 096	223	2 873		
Actifs des contrats de réassurance	1 905	1 905	—		
Actifs au titre de droits d'utilisation	454	(264)	718		
Immeubles de placement	817	808	9		
Immobilisations corporelles	1 486	411	1 075		
Goodwill	596	559	37		F
Immobilisations incorporelles	1 255	766	489		H
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	724	166	558		N
Actifs d'impôt différé	986	245	741		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				145	J
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				(73)	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				547	Z
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(206)	I
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(4)	G
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies				(133)	O
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				465	
Autres					
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	(6 576)	7 817		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				202	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 726	Y
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾				3 756	Q
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				146	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				850	W
Autres ajustements liés aux participations ⁽³⁾				(863)	
Autres éléments	3 296	(12)	3 308		
Total de l'actif	470 942	64 190	406 752		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
Passif					
Dépôts	300 946	(1 254)	302 200		
Passifs des contrats d'assurance	34 538	34 538	—		
Autres passifs					
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	18	13 231		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	174	20 459		
Instruments financiers dérivés	6 112	266	5 846		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 195	335	13 860		
Obligations locatives	534	(291)	825		
Passifs des contrats de réassurance	37	37	—		
Passif net des fonds distincts - Contrats d'investissement	25 329	25 329	—		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	713	171	542		
Passifs d'impôt différé	454	187	267		
Autres	11 550	3 760	7 790		
Obligations subordonnées	3 962	—	3 962		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				3 962	S
Total du passif	432 252	63 270	368 982		
Capitaux propres					
Capital social	4 731	—	4 731		
Parts de qualification				27	T
Parts de capital de la Fédération				4 704	A
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				85	B
Parts exclues du calcul des fonds propres réglementaires				(85)	
Excédents non répartis	3 319	17	3 302		C
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité				19	M
Autres excédents non répartis				3 283	
Cumul des autres éléments du résultat global	256	—	256		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				134	L
Autres				122	
Réserves	29 481	—	29 481		D
Participations ne donnant pas le contrôle	903	903	—		
Total des capitaux propres	38 690	920	37 770		
Total du passif et des capitaux propres	470 942	64 190	406 752		

⁽¹⁾ Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins à la section 2.2 du rapport de gestion.

⁽²⁾ Autre ajustement dans les éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire.

⁽³⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques		Parts de qualification		Parts de capital F
1	Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.
3	Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	26 893 \$	100 \$	4 874 483 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	5 \$	5 \$	10 \$
10	Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11	Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.
12	Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV		
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WDW1 ISIN : CA31430WDW16	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	976 710 \$	966 870 \$	998 087 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	26 mai 2020	28 mai 2021	23 août 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	26 mai 2030	28 mai 2031	23 août 2032
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu			
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable 2,856 % par année jusqu'au 26 mai 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 2,11 % ⁽³⁾	Fixe, puis variable 1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 % ⁽³⁾	Fixe, puis variable 5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant			
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁴⁾	Voir Note ⁽⁴⁾	Voir Note ⁽⁴⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WU44 ISIN : CA31430WU444
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.
Traitement réglementaire :	
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	1 020 457 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	15 mai 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	15 mai 2034
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	
Coupon ou dividende	
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable 5,279 % par année jusqu'au 15 mai 2029 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,56 %
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁴⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁵⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.
34a Type de subordination	
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WFL3 ISIN : CA31430WFL33	CUSIP : 31430WHX5 ISIN : CA31430WHX52	CUSIP : 31430WPB4 ISIN : CA31430WPB41
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	500 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	21 janvier 2021	10 septembre 2021	19 mai 2022
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	21 janvier 2026	10 septembre 2026	19 mai 2027
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,093 % par année	1,587 % par année	4,407 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
		Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1	Émetteur			
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN: US31429KAH68 / US31429LAH42	CUSIP : 31429KAJ2 / 31429LAJ0 ISIN : US31429KAJ25 / US31429LAJ08	CUSIP : 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN : US31429KAK97 / US31429LAK70
3	Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	Contractuel	Contractuel
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	500 000 000 US\$	600 000 000 US\$	750 000 000 US\$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	23 août 2022	23 janvier 2023	14 mars 2023
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	23 août 2027	23 janvier 2026	14 mars 2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe, puis variable	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,550 % par année	5,278 % par année jusqu'au 23 janvier 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux SOFR composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,094 %	5,70 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur			
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545	CUSIP : 31430WZM9 ISIN : CA31430WZM95	CUSIP : 31430WF90 ISIN : CA31430WF908
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	34 300 000 000 ¥	500 000 000 \$	1 250 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	24 avril 2023	16 août 2023	17 novembre 2023
12 Périodique ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	24 avril 2028	16 août 2028	17 novembre 2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Oui ⁽⁶⁾
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,00 % par année	5,475 % par année	5,467 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur	Common Code : 274265973 ISIN : XS2742659738	CUSIP : 31429KAL7 / 31429LAL5 ISIN : US31429KAL70 / US31429LAL53	Common Code : 289296794 ISIN : XS2892967949
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3 Droit régissant l'instrument	s. o.	Contractuel	s. o.
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 €	1 000 000 000 US\$	500 000 000 €
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	17 janvier 2024	26 janvier 2024	5 septembre 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	17 janvier 2026	26 avril 2029	5 septembre 2029
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Oui ⁽⁶⁾
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Variable	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	EURIBOR 3 mois + 55 pdb	5,25 % par année	3,467 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 137173683 ISIN : CH1371736831	CUSIP : 31430W3J1 ISIN : CA31430W3J13
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :		
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	230 000 000 Fr.	1 250 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	11 septembre 2024	24 septembre 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	11 septembre 2029	24 septembre 2029
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁶⁾	Oui ⁽⁶⁾
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende		
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,4875 % par année	3,804 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Le "¥" est le symbole monétaire représentant le Yen. Le "€" est le symbole monétaire représentant l'Euro. Le "Fr." est le symbole monétaire représentant le Franc suisse.

⁽²⁾ Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

⁽³⁾ Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du Canadian Dealer offered rate (CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Le CDOR est le taux d'intérêt utilisé pour établir le taux d'intérêt des acceptations bancaires.

⁽⁴⁾ Événements déclencheurs FPUNV :

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

⁽⁵⁾ En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) + prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus pour plus de détails.

⁽⁶⁾ L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes soit respectée.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

		a				
(en millions de dollars)		Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires						
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	32 227	31 720	30 208	29 002	27 778
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
3	Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
4	Autres ajustements	—	—	—	—	—
5	Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC	—	—	—	—	—
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	3 101	3 073	3 034	1 137	2 067
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	—	—	—	—	—
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
9	Autres ajustements	—	—	—	—	—
10	Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	3 101	3 073	3 034	1 137	2 067
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	35 328	34 793	33 242	30 139	29 845
obligation sécurisées						
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus ⁽²⁾	12 469	12 395	11 047	11 007	10 292
13	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	—	—	—	—	—
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	—	—	—	—	—
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	—	—	—	—	—
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	—	—	—	—	—
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	12 469	12 395	11 047	11 007	10 292
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements						
18	TLAC avant déductions	47 797	47 188	44 289	41 146	40 137
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	—	—	—	—	—
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	—	—	—	—	—
21	Autres ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
22	TLAC après déductions	47 797	47 188	44 289	41 146	40 137
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	145 372	145 004	143 099	138 111	136 311
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	427 337	421 041	405 638	396 480	383 474
Ratios TLAC et coussins de fonds propres						
25	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	32,9 %	32,5 %	30,9 %	29,8 %	29,4 %
26	TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	11,2 %	11,2 %	10,9 %	10,4 %	10,5 %
27	Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	14,9 %	14,5 %	12,9 %	11,8 %	11,4 %
28	Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Émission de 5,3 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours de l'exercice 2024.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

	Au 31 décembre 2024						Au 30 septembre 2024					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 817	—	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 817	—	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 817	—	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 839	s. o.	3 839	—	—	—	3 946	s. o.	3 946
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	8 655	s. o.	8 655	—	—	—	8 476	s. o.	8 476
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 000	—	s. o.	4 000	—	—	4 000	—	s. o.	4 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 817	—	—	—	s. o.	4 817	4 816	—	—	—	s. o.	4 816

	Au 30 juin 2024						Au 31 mars 2024					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886	4 916	—	3 000	11 033	s. o.	18 949
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886	4 916	—	3 000	11 033	s. o.	18 949
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886	4 916	—	3 000	11 033	s. o.	18 949
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	4 483	s. o.	4 483	—	—	—	4 453	s. o.	4 453
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	6 587	s. o.	6 587	—	—	—	5 226	s. o.	5 226
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 000	—	s. o.	4 000	—	—	3 000	1 354	s. o.	4 354
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 816	—	—	—	s. o.	4 816	4 916	—	—	—	s. o.	4 916

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 31 décembre 2023					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1 Description du rang du créancier		Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	4 100	s. o.	4 100
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	6 214	s. o.	6 214
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 916	—	—	—	s. o.	4 916

⁽¹⁾ Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

⁽²⁾ Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiche LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
LIA.c)	Expliquer les processus et contrôles mis en place dans le cadre du processus d'évaluation des valeurs comptables afin que qu'elles soient fiables et prudentes.	Rapport de gestion annuel 2024	5.3 - Méthodes comptables critiques et estimations	100-106
			Note 4 – Juste valeur des instruments financiers	156-162
LIA.d)	Expliquer le traitement des participations significatives dans les assureurs au niveau des fonds propres réglementaires.	Rapport de gestion annuel 2024	3.2 - Gestion du capital	46-52

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires

Au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977	4 996	4 996	—	—	—	—
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	14 654	820	—	—	13 834	—
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	48 005	47 975	—	—	—	30
Titres au coût amorti	45	32	(16)	—	48	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	26 254	—	26 254	—	21 500	—
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	287 677	287 677	—	—	—	—
Actifs nets des fonds distincts	28 959	—	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	7 579	7 509	—	7 509	—	1 098	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 096	2 873	2 873	—	—	—	—
Actifs des contrats de réassurance	1 905	—	—	—	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	454	718	718	—	—	—	—
Immeubles de placement	817	9	9	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 486	1 075	1 075	—	—	—	—
Goodwill	596	37	(559)	—	—	—	596
Immobilisations incorporelles	1 255	489	(766)	—	—	—	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	7 817	2 388	—	—	—	5 429
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	724	558	—	—	—	—	558
Actifs d'impôt différé	986	741	741	—	—	—	—
Autres	3 296	3 308	3 308	—	—	—	—
Total de l'actif	470 942	406 752	351 239	33 763	48	36 432	7 868

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)

Au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Passif							
Dépôts	300 946	302 200	—	—	—	—	302 200
Passifs des contrats d'assurance	34 538	—	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	13 231	—	13 231	—	12 589	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	20 459	—	—	—	20 459	—
Instruments financiers dérivés	6 112	5 846	—	5 846	—	685	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 195	13 860	—	—	—	—	13 860
Obligations locatives	534	825	—	—	—	—	825
Passifs des contrats de réassurance	37	—	—	—	—	—	—
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	25 329	—	—	—	—	—	—
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	713	542	—	—	—	—	542
Passifs d'impôt différé	454	267	—	—	—	—	267
Autres	11 550	7 790	—	—	—	—	7 790
Obligations subordonnées	3 962	3 962	—	—	—	—	3 962
Total du passif	432 252	368 982	—	19 077	—	33 733	329 446
Capitaux propres							
Capital social	4 731	4 731	—	—	—	—	4 731
Excédents non répartis	3 319	3 302	—	—	—	—	3 302
Cumul des autres éléments du résultat global	256	256	—	—	—	—	256
Réserves	29 481	29 481	—	—	—	—	29 481
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	37 787	37 770	—	—	—	—	37 770
Participations ne donnant pas le contrôle	903	—	—	—	—	—	—
Total des capitaux propres	38 690	37 770	—	—	—	—	37 770
Total du passif et des capitaux propres	470 942	406 752	—	19 077	—	33 733	367 216

⁽¹⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers

Au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾			
(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	398 884	351 239	48	33 763	36 432
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	39 536	—	—	19 077	33 733
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	359 348	351 239	48	14 686	2 699
4 Hors bilan ⁽²⁾	148 719	69 940	—	—	—
5 Écarts de valorisation	—	—	—	—	—
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	(1 070)	310	—	(1 380)	—
7 Écarts découlant de la prise en compte de provisions	677	677	—	—	—
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	—	—	—	—	—
9 Ajustement au titre des dérivés	7 164	—	—	7 164	—
10 Expositions liées aux opérations de financement par titres ⁽³⁾	26 462	—	—	26 462	—
11 Autres écarts	—	—	—	—	—
12 Valeur réglementaire des expositions⁽⁴⁾	541 300	422 166	48	46 932	2 699

⁽¹⁾ Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽²⁾ L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent crédit lorsqu'applicable.

⁽³⁾ Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

⁽⁴⁾ Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

Tableau PV1 : Ajustements prudents de la valeur (PVA)

Au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h
(en millions de dollars)	Équité	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Produits	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitude liée à la clôture, dont :	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Valeur moyenne du marché	—	6	7	—	—	13	—	13
3 Coût de clôture	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Concentration	—	—	—	4	—	4	—	4
5 Résiliation anticipée	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Risque lié au modèle	—	—	—	—	—	—	—	—
7 Risque opérationnel	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Coûts d'investissement et de financement	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Écarts de crédit non acquis	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Coûts administratifs futurs	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Autre	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Ajustement total	—	6	7	4	—	17	—	17

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h
(en millions de dollars)	Équité	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Produits	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitude liée à la clôture, dont :	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Valeur moyenne du marché	—	3	4	—	—	7	—	7
3 Coût de clôture	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Concentration	—	—	—	9	—	9	—	9
5 Résiliation anticipée	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Risque lié au modèle	—	—	—	—	—	—	—	—
7 Risque opérationnel	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Coûts d'investissement et de financement	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Écarts de crédit non acquis	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Coûts administratifs futurs	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Autre	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Ajustement total	—	3	4	9	—	16	—	16

RISQUE DE CRÉDIT

Fiche CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRA.a)	Les différentes composantes du profil de risque de crédit du Mouvement découlant du modèle économique.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de crédit	66-78
CRA.b)	Les critères et les approches retenus pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer des limites de ce risque.	Rapport de gestion annuel 2024	Gestion du risque de crédit	66-73
CRA.c)	La structure et l'organisation de la gestion du risque de crédit et de la fonction de contrôle de ce risque.	Rapport de gestion annuel 2024	Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64
CRA.d)	Les liens entre la gestion du risque de crédit et les fonctions de contrôle des risques, de conformité et d'audit interne.	Rapport de gestion annuel 2024	Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64
CRA.e)	Le périmètre et les principaux éléments des informations sur l'exposition au risque de crédit et sur la fonction de gestion de ce risque communiqués à la direction et au conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2024	Mesure des risques	59
			Communication des risques	59
			Appétit pour le risque	60
			Approche de gestion intégrée des risques	60-61
			Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes						Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g	
1 Prêts	2 906	285 903	1 320	615	705	1 328	287 489	2 930	278 748	1 162	527	635	1 279	280 516
2 Titres de créance	—	53 521	—	—	—	—	53 521	—	50 967	—	—	—	—	50 967
Autres investissements	—	379	—	—	—	—	379	—	377	—	—	—	—	377
3 Expositions hors bilan	406	142 665	99	—	99	105	142 972	398	139 327	92	—	92	111	139 633
4 Total	3 312	482 468	1 419	615	804	1 433	484 361	3 328	469 419	1 254	527	727	1 390	471 493

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 juin 2024							Au 31 mars 2024						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes						Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g	
1 Prêts	2 728	273 343	1 163	495	668	1 253	274 908	2 668	265 415	1 221	525	696	1 247	266 862
2 Titres de créance	—	50 313	—	—	—	—	50 313	—	51 514	—	—	—	—	51 514
Autres investissements	—	347	—	—	—	—	347	—	357	—	—	—	—	357
3 Expositions hors bilan	367	138 528	91	—	91	108	138 804	311	134 139	94	—	94	104	134 356
4 Total	3 095	462 531	1 254	495	759	1 361	464 372	2 979	451 425	1 315	525	790	1 351	453 089

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
a	b	c	d	e	f	g	
1 Prêts	2 479	262 431	1 194	496	698	1 237	263 716
2 Titres de créance	—	50 260	—	—	—	—	50 260
Autres investissements	—	339	—	—	—	—	339
3 Expositions hors bilan	262	131 894	78	—	78	103	132 078
4 Total	2 741	444 924	1 272	496	776	1 340	446 393

Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut

(en millions de dollars)		Pour la période de trois mois terminée le														
		31 décembre 2024			30 septembre 2024			30 juin 2024			31 mars 2024			31 décembre 2023		
		Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total
1	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	2 930	—	2 930	2 728	—	2 728	2 668	—	2 668	2 479	—	2 479	2 119	—	2 119
2	Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	938	—	938	1 035	—	1 035	1 045	—	1 045	1 063	—	1 063	1 194	—	1 194
3	Retours à un état non défaillant	(856)	—	(856)	(738)	—	(738)	(834)	—	(834)	(772)	—	(772)	(713)	—	(713)
4	Montants annulés	(109)	—	(109)	(95)	—	(95)	(150)	—	(150)	(98)	—	(98)	(122)	—	(122)
5	Autres variations	3	—	3	—	—	—	(1)	—	(1)	(4)	—	(4)	1	—	1
6	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)	2 906	—	2 906	2 930	—	2 930	2 728	—	2 728	2 668	—	2 668	2 479	—	2 479

Fiche CRB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs
Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRB.a)	Périmètre et définition comptable des termes « en souffrance » ou « déprécié » s'agissant des expositions et différences, le cas échéant, entre les définitions comptables et réglementaires des termes « en souffrance » et « en défaut ».	Rapport de gestion annuel 2024	Gestion du risque de crédit	66-73
			Note 2 – Méthodes comptables	133-153
CRB.b)	Expositions en souffrance (échues depuis plus de 90 jours) jugées non dépréciées et motifs de cette évaluation.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 2 – Méthodes comptables	133-153
			Note 29 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	232-235
CRB.c)	Description des méthodes employées pour déterminer les dépréciations.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 2 – Méthodes comptables	133-153
CRB.d)	Définition du terme « exposition structurée » retenue par le Mouvement.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 2 – Méthodes comptables	133-153
CRB.e)	Ventilation des expositions par échéance résiduelle.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 29 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	232-235
CRB.g)	Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance.	Rapport de gestion annuel 2024	Tableau 33 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés	75
CRB.h)	Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées.	Rapport de gestion annuel 2024	Allègement relatif à un prêt	72

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

	Au 31 décembre 2024		
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit
(en millions de dollars)			
Hypothécaires résidentiels	179 920	454	95
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 683	249	509
Aux organismes publics ⁽¹⁾	3 391	—	5
Aux entreprises			
Agriculture	12 871	385	50
Mines	591	47	41
Pétrole et gaz	146	—	—
Services publics	3 105	3	2
Construction	9 711	204	117
Fabrication	6 452	297	190
Commerce de gros	2 919	115	58
Commerce de détail	5 506	87	49
Transport	2 034	18	19
Industrie de l'information	515	21	7
Finance et assurances	2 306	1	4
Immobilier	20 161	211	73
Services professionnels	2 298	23	20
Gestion de sociétés	1 756	32	13
Services administratifs	432	8	4
Enseignement	275	7	1
Soins de santé	5 060	108	24
Arts et spectacles	813	22	8
Hébergement	2 251	53	15
Autres services	1 848	11	12
Autres entreprises	1 873	—	4
Total des prêts aux entreprises	82 923	1 653	711
Total des prêts	290 917	2 356	1 320

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Portefeuille de prêts par régions géographiques

	Au 31 décembre 2024		
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit
(en millions de dollars)			
Canada			
Québec ⁽¹⁾	256 972	1 997	1 027
Autres provinces canadiennes	33 485	359	288
Total – Canada	290 457	2 356	1 315
Autres pays	460	—	5
Total	290 917	2 356	1 320

⁽¹⁾ La répartition de certains ajustements experts a été regroupée à la provision pour pertes de crédit de la province du Québec.

Fiche CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d’atténuation du risque de crédit (ARC)

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRC.a)	Les principales caractéristiques des politiques et processus de compensation d’éléments de bilan et hors bilan en indiquant dans quelle mesure le Mouvement y a recours.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 5 – Compensation d’actifs et de passifs financiers	163-164
CRC.b)	Les principales caractéristiques des politiques et processus d’évaluation et de gestion des sûretés.	Rapport de gestion annuel 2024	Atténuation du risque de crédit	71-72
CRC.c)	Des renseignements sur la concentration des risques de marché ou de crédit dans les instruments d’atténuation du risque de crédit employés (par type de garantie, de sûreté ou de dérivé de crédit).	Rapport de gestion annuel 2024	Atténuation du risque de crédit	71-72

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 décembre 2024						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	227 094	60 733	59 788	1 629	607	—	—
2	Titres de créance	53 521	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	379	—	—	—	—	—	—
3	Total	280 994	60 733	59 788	1 629	607	—	—
4	Dont en défaut	2 255	694	646	13	5	—	—

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 30 septembre 2024						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	223 125	57 674	56 742	1 802	649	—	—
2	Titres de créance	50 967	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	377	—	—	—	—	—	—
3	Total	274 469	57 674	56 742	1 802	649	—	—
4	Dont en défaut	2 194	771	732	16	4	—	—

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 30 juin 2024						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	220 465	55 005	53 808	1 642	635	—	—
2	Titres de créance	50 313	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	347	—	—	—	—	—	—
3	Total	271 125	55 005	53 808	1 642	635	—	—
4	Dont en défaut	2 065	725	660	14	3	—	—

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 mars 2024						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	215 700	51 726	50 530	1 583	632	—	—
2 Titres de créance	51 514	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	357	—	—	—	—	—	—
3 Total	267 571	51 726	50 530	1 583	632	—	—
4 Dont en défaut	2 069	655	595	14	4	—	—

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 décembre 2023						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	214 640	49 627	48 430	1 633	646	—	—
2 Titres de créance	50 260	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	339	—	—	—	—	—	—
3 Total	265 239	49 627	48 430	1 633	646	—	—
4 Dont en défaut	1 895	638	580	12	4	—	—

Fiche CRD – Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit**Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾**

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRD.a)	Les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) et des organismes de crédit à l'exportation (OCE) auxquels l'entité fait appel et les raisons des variations constatées sur la période considérée.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de contrepartie et d'émetteur	77-78
CRD.d)	L'alignement de l'échelle alphanumérique de chaque agence utilisée avec les tranches de risque.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de crédit	66-78

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Cette cote est utilisée dans le calcul des exigences de fonds propres des classes d'actifs « Entreprises », « Banques », « Emprunteurs souverains » ainsi que pour la classe d'actifs « Portefeuille de négociation ».

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2024						Au 30 septembre 2024					
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
(en millions de dollars)												
Classes d'actifs												
1 Emprunteurs souverains	4 458	—	5 839	280	—	— %	6 598	—	7 713	165	20	0,30 %
2 Organismes publics hors administration centrale	7 224	7 813	7 278	1 711	1 798	20,00 %	6 918	8 222	6 966	1 798	1 753	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	1 751	530	2 419	72	1 016	40,80 %	1 778	115	2 424	29	1 009	41,10 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	668	—	441	66,00 %	—	—	646	—	421	65,20 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	10 350	13 548	10 273	5 634	14 410	90,60 %	10 293	13 994	10 206	5 981	14 802	91,40 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	41	—	41	8	20,00 %	—	41	—	41	8	20,00 %
Dont : financements spécialisés	3 720	2 450	3 720	1 030	4 752	100,00 %	3 650	2 228	3 650	992	4 772	102,80 %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	379	—	379	—	947	250,00 %	377	—	377	—	941	250,00 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 715	4 275	1 582	1 080	1 546	58,10 %	1 455	3 457	1 306	873	1 655	75,90 %
9 Immobiliers	6 952	1 364	5 309	156	3 804	69,60 %	6 542	799	5 163	49	3 527	67,70 %
Dont : immobiliers résidentiels général	643	10	370	—	305	82,20 %	614	10	346	—	287	82,80 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 459	722	2 128	14	1 010	47,20 %	3 233	424	2 164	9	999	46,00 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : immobiliers commerciaux général	1 048	302	1 039	108	826	72,00 %	1 046	51	1 037	8	719	68,80 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 250	21	1 220	3	1 074	87,90 %	1 180	15	1 148	2	1 022	88,90 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	552	309	552	31	589	101,10 %	469	299	468	30	500	100,50 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	128	71	124	9	187	112,00 %	96	65	91	8	129	130,80 %
13 Autres actifs ⁽³⁾	16 953	—	16 953	—	5 346	31,50 %	16 554	—	16 554	—	5 468	33,00 %
14 Total	49 910	27 601	50 156	8 942	29 054	49,10 %	50 611	26 652	50 800	8 903	29 304	49,10 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

	Au 30 juin 2024						Au 31 mars 2024						
	a		b		c		d		e		f		
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	
Classes d'actifs													
1	Emprunteurs souverains	8 140	—	9 127	105	1	— %	8 250	—	9 029	37	—	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	6 580	8 496	6 623	1 684	1 661	20,00 %	7 040	8 507	7 103	1 660	1 752	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 391	99	1 978	26	810	40,40 %	3 046	96	3 569	27	1 170	32,50 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	588	—	378	64,40 %	—	—	524	—	334	63,80 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	9 767	13 648	9 690	5 673	14 229	92,60 %	9 214	13 262	9 136	5 500	13 648	93,20 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	39	—	39	8	20,00 %	—	38	—	38	8	20,00 %
	Dont : financements spécialisés	3 438	2 400	3 438	1 052	4 785	106,60 %	3 109	2 549	3 109	1 118	4 590	108,60 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	347	—	347	—	868	250,00 %	357	—	357	—	887	248,70 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 441	3 424	1 306	864	1 646	75,90 %	1 348	3 358	1 202	847	1 547	75,50 %
9	Immobiliers	6 292	699	5 039	54	3 481	68,40 %	5 928	571	4 898	60	3 397	68,50 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	625	13	355	—	288	81,40 %	595	21	338	—	282	83,10 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 032	274	2 092	10	981	46,70 %	2 810	112	2 079	12	982	47,00 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	990	50	980	7	669	67,70 %	920	49	909	7	612	66,70 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 087	24	1 054	3	948	89,60 %	1 056	24	1 025	3	932	90,70 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	558	338	558	34	595	100,30 %	547	365	547	38	589	100,80 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	63	62	59	7	91	137,20 %	69	62	60	7	95	141,80 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	14 837	—	14 837	—	5 230	35,30 %	14 411	—	14 411	—	5 245	36,40 %
14	Total	48 858	26 428	49 006	8 413	28 017	48,80 %	49 663	25 856	49 765	8 138	27 741	47,80 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2023					
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
Classes d'actifs						
1	Emprunteurs souverains	5 262	—	5 973	42	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	6 846	8 757	6 905	1 674	1 715 20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	60	—	60	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	2 130	251	2 643	91	1 275 46,60 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	513	—	338 66,00 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	8 962	11 741	8 877	4 948	12 719 92,00 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	— %
	Dont : financements spécialisés	2 652	2 293	2 652	999	3 898 106,80 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	339	—	339	—	843 248,60 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 461	3 371	1 296	857	1 634 75,90 %
9	Immobiliers	5 875	638	4 915	64	3 457 69,40 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	588	27	334	1	279 83,30 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 771	122	2 109	9	1 017 48,00 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	922	62	911	9	625 67,90 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 040	76	1 007	9	941 92,60 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	554	351	554	36	595 100,80 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	72	13	68	2	81 116,40 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	14 324	—	14 324	—	5 075 35,40 %
14	Total	45 331	24 771	45 400	7 678	26 799 50,50 %

⁽¹⁾ Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽²⁾ Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

⁽³⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 31 décembre 2024																												
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 119			—						—									—								—	6 119	
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 989						—									—								—	8 989	
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—	
4	Institutions de dépôts et banques				1 121			580			7					—				—					115				668	2 491
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—			—			—					—				—								668	668	
5	Obligations sécurisées				—			—			—					—				—								—	—	
6	Entreprises				1 154						682				—		517	2 724	855		8 103				1 832	40			—	15 907
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41						—				—		—			—								—	41	
	Dont : financements spécialisés				—						5				—		2 724			189				1 832	—			—	4 750	
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—							379	—	379	
8	Portefeuilles de détail réglementaires				780	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 812	—	—	—	70	—	—	—	—	—	—	—	—	2 662	
9	Immobiliers	—	—	—	117	25	279	364	4	759	723	—	386	—	461	350	—	192	583	862	3	103	—	159	—	—	—	95	5 465	
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	25	25	36	41	4		2				1	232	—	—										4	370	
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			243	323		759	721				21		3				3			69				—	2 142	
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—																									—	
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	92									365		115		192		292								91	1 147	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											460					583			103		77			—	1 223	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																570					13			—	583	
10	Prêts hypothécaire inversés							—	—					—						—								—	—	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12	Expositions en défaut										—									25					108			—	133	
13	Autres actifs ⁽²⁾	11 223			480															5 250								—	16 953	
14	Total	17 342	—	780	11 861	25	859	364	4	759	1 412	—	386	—	461	2 679	2 724	1 047	583	14 310	3	103	1 832	422	379	—	—	763	59 098	

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 31 décembre 2024				
	a Expositions sur éléments de bilan	b Expositions hors bilan (Avant FCEC)	c FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	d Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾	
1	moins de 40 %	26 597	11 089	32 %	31 326
2	40 % - 70 %	3 553	849	43 %	3 690
3	75 % - 80 %	4 196	4 498	34 %	5 403
4	85 %	1 007	502	15 %	1 048
5	90 % - 100 %	12 018	8 314	36 %	14 892
6	105 % - 130 %	1 528	985	42 %	1 938
7	150 %	632	1 364	9 %	422
8	250 %	379	—	— %	379
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 910	27 601	32 %	59 098

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 septembre 2024																							Total				
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	
1	Emprunteurs souverains	7 777			101						—									—								—	7 878
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 764						—									—								—	8 764
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—
4	Institutions de dépôts et banques				1 057						39									—					120			632	2 453
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—						—									—								632	646
5	Obligations sécurisées				—						—									—								—	—
6	Entreprises				1 211						666						510	2 358	724		8 666			2 012	40			—	16 187
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41						—					—	—	—		—								—	41
	Dont : financements spécialisés				—						5					—	2 358			267			2 012	—				—	4 642
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	—			—						—									—						377		—	377
8	Portefeuilles de détail réglementaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 097	—	—	—	82	—	—	—	—	—	—	—	—	2 179
9	Immobiliers	—	—	—	123	11	276	422	4	738	752	—	387	—	406	337	—	191	558	660	3	112	—	132	—	—	—	100	5 212
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	26	11	39	39	4	—	3	—	—	—	2	217	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	346
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—	—	—	237	383	—	738	749	—	9	—	—	3	—	—	—	—	3	—	—	51	—	—	—	—	2 173
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	97	—	—	—	—	—	—	—	378	—	—	117	—	191	—	167	—	—	—	—	—	—	—	95	1 045
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	404	—	—	—	558	—	—	112	—	76	—	—	—	—	1 150
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	493	—	—	—	5	—	—	—	—	498
10	Prêts hypothécaire inversés				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	38	—	—	—	61	—	—	—	—	99
13	Autres actifs ⁽²⁾	10 410			846															5 298								—	16 554
14	Total	18 187	—	—	12 102	11	881	422	4	738	1 457	—	387	—	406	2 944	2 358	915	558	14 744	3	112	2 012	353	377	—	—	732	59 703

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 30 septembre 2024			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	27 795	9 285	32 %	31 703
2	40 % - 70 %	3 425	950	42 %	3 622
3	75 % - 80 %	3 597	5 880	33 %	5 303
4	85 %	886	411	15 %	916
5	90 % - 100 %	12 148	8 896	37 %	15 302
6	105 % - 130 %	1 874	598	44 %	2 127
7	150 %	509	632	11 %	353
8	250 %	377	—	— %	377
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	50 611	26 652	33 %	59 703

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 juin 2024																											
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	9 232			—						—									—								—	9 232
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 307						—									—								—	8 307
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—
4	Institutions de dépôts et banques				877		453				40									—					72			562	2 004
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—		26				—									—								562	588
5	Obligations sécurisées				—		—				—									—								—	—
6	Entreprises				1 132						608					513	1 943	756		8 083				2 288	40			—	15 363
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				39						—				—	—	—	—		—								—	39
	Dont : financements spécialisés				—						5					—	1 943			254			2 288	—				—	4 490
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	—			—						—									—						347		—	347
8	Portefeuilles de détail réglementaires				—		—		—		—					2 096	—	—	—	74								—	2 170
9	Immobiliers	—	—	—	121	14	232	413	5	703	768	—	382	—	377	328	—	171	547	735	2	25	—	171	—	—	—	99	5 093
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	24	14	41	45	5	3					2	214	—	—	—	—								7	355
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			191	368		703	765		12			4	—				2			57	—	—	—	—	2 102
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—																									—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	97						—		370			110	—	171		147								92	987
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											375				547			25		110	—	—	—	—	1 057
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																588				4	—	—	—	—	592
10	Prêts hypothécaire inversés						—	—		—										—								—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut																			17					49				66
13	Autres actifs ⁽²⁾	9 213			492															5 132								—	14 837
14	Total	18 445	—	—	10 929	14	685	413	5	703	1 416	—	382	—	377	2 937	1 943	927	547	14 041	2	25	2 288	332	347	—	—	661	57 419

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 30 juin 2024			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	27 026	9 505	29 %	30 585
2	40 % - 70 %	3 247	965	43 %	3 444
3	75 % - 80 %	3 201	5 771	32 %	4 881
4	85 %	891	320	19 %	927
5	90 % - 100 %	11 782	8 528	34 %	14 588
6	105 % - 130 %	1 917	865	46 %	2 315
7	150 %	447	474	13 %	332
8	250 %	347	—	— %	347
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	48 858	26 428	32 %	57 419

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 31 mars 2024																									Total		
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %		1 250 %	Autres
1	Emprunteurs souverains	9 066																											9 066
2	Organismes publics hors administration centrale				8 763																								8 763
3	Banques multilatérales de développement																												
4	Institutions de dépôts et banques				2 404			519																					
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques							32																					
5	Obligations sécurisées																												
6	Entreprises				1 149																								
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				38																								
	Dont : financements spécialisés																												
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																												
8	Portefeuilles de détail réglementaires																												
9	Immobiliers				126	10	213	412	6	704	767																		
	Dont : immobiliers résidentiels général				22	10	34	45	6		4																		
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						179	367		704	763																		
	Dont : autres immobiliers résidentiels																												
	Dont : immobiliers commerciaux général				104																								
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus																												
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																												
10	Prêts hypothécaire inversés																												
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																												
12	Expositions en défaut																												
13	Autres actifs ⁽²⁾	9 165			1																								
14	Total	18 231	—	—	12 443	10	732	412	6	704	1 270	—	336	—	350	2 819	1 659	901	525	13 791	3	36	2 318	413	352	—	—	592	57 903

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 31 mars 2024				
	a	b	c	d	
	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾	
1	moins de 40 %	28 589	9 592	28 %	31 932
2	40 % - 70 %	2 895	903	45 %	3 157
3	75 % - 80 %	2 980	5 294	32 %	4 478
4	85 %	854	345	20 %	901
5	90 % - 100 %	11 850	7 860	33 %	14 315
6	105 % - 130 %	1 699	1 536	44 %	2 356
7	150 %	444	326	22 %	412
8	250 %	352	—	— %	352
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 663	25 856	31 %	57 903

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 31 décembre 2023																							Total				
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	6 015			—						—									—								—	6 015
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 579						—									—								—	8 579
3	Banques multilatérales de développement	60			—						—									—								—	60
4	Institutions de dépôts et banques				1 380						52									—					331			511	2 734
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—						1									—								512	513
5	Obligations sécurisées				—						—									—								—	—
6	Entreprises				1 097						534									—								—	13 825
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—									—								—	—
	Dont : financements spécialisés				—						—									—								—	3 651
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	—			—						—									—								5	339
8	Portefeuilles de détail réglementaires				—						—									—								—	2 153
9	Immobiliers	—	—	—	116	14	207	407	6	700	784	—	334	—	343	310	—	158	494	734	9	31	—	233	—	—	—	99	4 979
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	17	14	26	52	6	—	4	—	—	—	213	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	335
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—	—	—	181	355	—	700	780	—	15	—	—	2	—	—	—	—	9	—	—	76	—	—	—	—	2 118
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	99	—	—	—	—	—	—	—	319	—	95	—	158	—	—	153	—	—	—	—	—	—	—	96	920
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	343	—	—	—	—	494	—	—	31	—	148	—	—	—	1 016
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	590
10	Prêts hypothécaire inversés				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	47	—	—	—	23	—	—	—	70
13	Autres actifs ⁽²⁾	8 876			467															4 981								—	14 324
14	Total	14 951	—	—	11 639	14	667	407	6	700	1 370	—	334	—	343	2 896	1 468	860	494	13 499	9	31	1 806	635	334	—	—	615	53 078

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 31 décembre 2023			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	24 600	9 745	27 %	27 728
2	40 % - 70 %	2 995	910	43 %	3 266
3	75 % - 80 %	2 605	5 335	33 %	4 152
4	85 %	815	353	23 %	859
5	90 % - 100 %	11 846	6 719	36 %	14 042
6	105 % - 130 %	1 555	1 211	42 %	2 057
7	150 %	581	498	36 %	640
8	250 %	334	—	— %	334
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	45 331	24 771	32 %	53 078

(1) Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

(2) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

(3) Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

(4) Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

Fiche CRE – Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRE.d)	Périmètre sur lequel l'Autorité accepte cette approche.	Rapport de gestion annuel 2024	Actifs pondérés en fonction des risques	50-51
			Accord de Bâle sur les fonds propres	64-65
CRE.e)	Pour chaque portefeuille, part des ECD au sein du groupe (en pourcentage du total des ECD) concernées par les approches standard, NI fondation et NI avancée et proportion de portefeuilles inclus dans un plan de sortie.	Rapport de gestion annuel 2024	Tableau 27 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])	68

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Conception et développement des modèles

La conception et le développement des modèles reposent sur la première ligne de défense, qui doit impérativement :

- utiliser un choix de modèles dont la pertinence doit être prouvée préalablement à son développement. Le choix de modélisation doit alors être documenté;
- s'assurer que le risque du portefeuille de crédit est noté à l'intérieur de systèmes de notation conformément aux exigences réglementaires et en fonction du profil de risque de l'organisation;
- prendre en considération les éléments sous-jacents aux paramètres de risque, notamment : la définition de défaut, la segmentation, les sûretés ARC, les garants reconnus et la gouvernance;
- respecter les principes et indicateurs d'appétit pour le risque (AR), lorsqu'applicables;
- inclure des méthodes de mesure portant sur des analyses de sensibilité, des sources d'incertitude et des niveaux de conservatisme;
- respecter les encadrements en vigueur tels qu'élaborés par la vice-présidence Risque de crédit (VPRC).

De plus, les modèles doivent reposer sur une documentation exhaustive, détaillée et accessible, comportant :

- les techniques de modélisation adoptées, les hypothèses et approximations utilisées, les sources de données utilisées, les données utilisées, les données indirectes employées ainsi que toutes les faiblesses et les limites pertinentes du modèle;
- un inventaire des modèles mis à jour, afin d'y inclure notamment le segment visé, et ce dans le cadre du test utilisation;
- une liste mise à jour des utilisations des modèles.

Les modèles ainsi développés ne sont implantés qu'après avoir fait l'objet d'une validation indépendante par la deuxième ligne de défense, lorsqu'applicable, et d'une approbation par l'instance requise telle que définie dans les directives. Ultérieurement, la troisième ligne de défense s'assure que les travaux de la deuxième ligne sont réellement indépendants de la première et se garde un droit de regard d'auditer les travaux des deux lignes en question.

Principales caractéristiques des modèles approuvés

Les modèles internes PD et PCD particuliers et entreprise de détail approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles de notation comportementaux utilisés dans les opérations ou encore sur des classes de garantie. En effet, les modèles NI particulier et entreprise de détail PD sont segmentés à partir de modèles comportementaux pour lesquels les données remontent jusqu'à 2005.

Pour la clientèle entreprise non détail, les modèles internes PD et PCD approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles statistiques et des modèles experts utilisés lors de l'évaluation du risque à l'octroi ou lors de sa révision. L'historique des données de ces modèles NI remontent à leur implantation en 2016.

Dans le cas de la PD, l'évaluation se fait sur l'image de l'ensemble du portefeuille en fonction d'une définition du défaut de 12 mois. Pour la PCD, la méthode utilisée est dite courante, donc qui représente la dernière évaluation établie sur le flux, et vise à quantifier l'ensemble des flux associés au défaut.

Quant au facteur de conversion en équivalent-crédit (FCEC), celui-ci aussi se base sur des données allant jusqu'à 2005, mais est segmenté en fonction soit du taux d'utilisation ou de la notation comportementale.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	39 503	2 835	44,90 %	99 900	0,02 %	31	28,82 %	2,8	7 150	7,16 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	50,00 %	1,1	4	41,42 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		39 512	2 835	44,90 %	99 909	0,02 %	32	28,82 %	2,8	7 154	7,16 %	5	11
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	404	158	52,03 %	470	0,07 %	1 967	34,80 %	1,3	44	9,25 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 927	1 726	32,45 %	2 912	0,21 %	31 990	26,63 %	1,2	455	15,63 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 934	4 201	35,47 %	8 525	0,35 %	14 110	25,35 %	1,4	1 910	22,40 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 701	3 201	34,69 %	8 127	0,57 %	4 228	24,14 %	1,4	2 285	28,12 %	11	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 892	6 797	34,38 %	23 535	1,46 %	12 971	24,69 %	1,3	9 492	40,34 %	85	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 862	2 355	34,82 %	9 272	4,31 %	3 877	23,73 %	1,3	5 090	54,89 %	95	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 997	420	32,60 %	1 885	19,14 %	681	35,95 %	1,4	2 858	151,64 %	144	s. o.
	100,00 (défaut)	1 302	252	15,09 %	1 124	100,00 %	535	23,63 %	1,0	1 461	130,00 %	215	s. o.
Sous-total		56 019	19 110	34,46 %	55 850	4,13 %	70 359	25,10 %	1,3	23 595	42,25 %	560	381
Total de la clientèle non détail - AIRB		95 531	21 945	37,13 %	155 759	1,49 %	70 391	27,49 %	2,2	30 749	19,74 %	565	392

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 661	2 699	44,47 %	93 006	0,02 %	32	29,28 %	2,8	6 842	7,36 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	29	—	— %	29	0,27 %	1	50,00 %	1,4	13	44,24 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		35 690	2 699	44,47 %	93 035	0,02 %	33	29,29 %	2,8	6 855	7,37 %	5	15
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	410	154	59,53 %	488	0,07 %	1 848	33,74 %	1,3	45	9,33 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 830	1 637	32,76 %	2 854	0,21 %	31 675	25,05 %	1,2	423	14,83 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 480	4 236	35,76 %	8 122	0,35 %	14 093	25,58 %	1,4	1 840	22,66 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 977	2 802	35,08 %	7 324	0,57 %	4 212	24,53 %	1,4	2 050	27,98 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 857	6 580	34,04 %	23 411	1,44 %	13 283	24,78 %	1,4	9 489	40,53 %	84	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 376	1 976	35,60 %	8 682	4,38 %	3 943	23,83 %	1,3	4 812	55,43 %	91	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 905	435	33,47 %	1 852	18,72 %	733	35,88 %	1,2	2 703	145,93 %	141	s. o.
	100,00 (défaut)	1 323	260	14,98 %	1 125	100,00 %	550	23,38 %	1,0	1 549	137,63 %	196	s. o.
Sous-total		54 158	18 080	34,63 %	53 858	4,21 %	70 337	25,16 %	1,4	22 911	42,54 %	530	334
Total de la clientèle non détail - AIRB		89 848	20 779	37,04 %	146 893	1,55 %	70 370	27,78 %	2,3	29 766	20,26 %	535	349

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 009	2 808	45,69 %	89 298	0,02 %	32	29,10 %	2,7	6 540	7,32 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,6	13	47,06 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		35 037	2 808	45,69 %	89 326	0,02 %	33	29,11 %	2,7	6 553	7,34 %	4	10
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	424	153	58,51 %	496	0,07 %	1 873	34,15 %	1,5	50	10,11 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 894	1 725	35,29 %	2 988	0,21 %	31 769	26,46 %	1,5	520	17,39 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 894	4 005	36,66 %	7 602	0,35 %	14 039	26,48 %	1,8	1 949	25,64 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 879	2 744	37,79 %	7 239	0,57 %	4 190	24,35 %	1,7	2 149	29,69 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 822	7 096	35,18 %	23 993	1,42 %	12 792	25,16 %	1,8	10 476	43,66 %	86	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 284	2 085	37,13 %	8 844	4,42 %	3 912	23,79 %	1,7	5 122	57,92 %	93	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 872	375	37,46 %	1 782	19,35 %	711	37,96 %	1,6	2 820	158,23 %	147	s. o.
	100,00 (défaut)	1 245	208	15,26 %	1 065	100,00 %	522	22,62 %	1,2	1 437	134,95 %	173	s. o.
Sous-total		53 314	18 391	36,17 %	54 009	4,10 %	69 808	25,54 %	1,7	24 523	45,41 %	518	307
Total de la clientèle non détail - AIRB		88 351	21 199	38,15 %	143 335	1,56 %	69 841	27,76 %	2,3	31 076	21,68 %	522	317

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	34 582	2 356	46,78 %	85 534	0,02 %	31	28,83 %	2,7	6 325	7,39 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,9	14	49,84 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		34 610	2 356	46,78 %	85 562	0,02 %	32	28,84 %	2,7	6 339	7,41 %	4	9
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	376	155	59,75 %	455	0,07 %	1 773	33,83 %	1,5	41	9,02 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 798	1 753	34,32 %	2 884	0,21 %	31 718	24,92 %	1,5	461	15,99 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 728	4 065	36,48 %	7 461	0,34 %	14 057	26,38 %	1,8	1 895	25,39 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 637	2 536	37,17 %	6 912	0,57 %	4 148	24,27 %	1,7	2 030	29,37 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	22 794	6 292	34,10 %	22 688	1,43 %	12 606	24,64 %	1,8	9 599	42,31 %	80	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 239	2 148	36,90 %	8 840	4,31 %	3 940	23,31 %	1,7	4 972	56,24 %	89	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 628	316	37,92 %	1 547	19,23 %	749	35,35 %	1,6	2 281	147,45 %	117	s. o.
	100,00 (défaut)	1 274	196	16,70 %	1 100	100,00 %	586	25,18 %	1,2	1 393	126,64 %	216	s. o.
Sous-total		51 474	17 461	35,61 %	51 887	4,19 %	69 577	25,04 %	1,7	22 672	43,69 %	520	349
Total de la clientèle non détail - AIRB		86 084	19 817	37,70 %	137 449	1,59 %	69 609	27,41 %	2,4	29 011	21,11 %	524	358

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	34 600	2 404	46,81 %	83 553	0,02 %	34	28,34 %	2,8	6 919	8,28 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	2,1	15	52,60 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		34 628	2 404	46,81 %	83 581	0,02 %	35	28,35 %	2,8	6 934	8,30 %	5	24
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	379	160	55,82 %	453	0,07 %	1 839	34,19 %	1,4	42	9,16 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 720	1 715	33,43 %	2 791	0,21 %	31 654	25,13 %	1,5	449	16,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 031	4 072	36,62 %	7 750	0,34 %	14 047	26,27 %	1,8	1 958	25,27 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 321	2 318	36,56 %	6 490	0,57 %	4 102	23,97 %	1,7	1 869	28,80 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	21 608	6 297	33,99 %	21 567	1,44 %	12 446	24,60 %	1,8	9 124	42,31 %	77	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 830	2 304	35,61 %	8 533	4,31 %	3 863	23,18 %	1,8	4 790	56,13 %	86	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 691	309	36,42 %	1 624	19,87 %	742	39,97 %	1,6	2 775	170,94 %	145	s. o.
	100,00 (défaut)	1 193	196	16,96 %	1 027	100,00 %	535	25,42 %	1,2	1 256	122,27 %	212	s. o.
Sous-total		49 773	17 371	35,19 %	50 235	4,17 %	69 228	25,16 %	1,7	22 263	44,32 %	537	126
Total de la clientèle non détail - AIRB		84 401	19 775	37,35 %	133 816	1,58 %	69 263	27,15 %	2,4	29 197	21,82 %	542	150

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 865	32	40,00 %	764	0,08 %	44 521	46,04 %	s.o.	72	9,45 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 726	19	40,00 %	357	0,19 %	42 630	77,70 %	s.o.	108	30,25 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	4 653	9	40,00 %	—	0,47 %	145	29,46 %	s.o.	—	21,86 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	10 425	174	40,00 %	103	0,62 %	29 769	40,72 %	s.o.	40	38,63 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	15 865	1 380	40,00 %	173	1,52 %	32 847	42,98 %	s.o.	128	74,09 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 796	42	40,00 %	48	4,50 %	9 645	41,54 %	s.o.	63	130,89 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	505	3	40,00 %	4	26,14 %	951	39,73 %	s.o.	11	243,43 %	—	s. o.
100,00 (défaut)	332	7	40,00 %	4	100,00 %	1 716	39,16 %	s.o.	16	435,83 %	—	s. o.	
Sous-total		49 167	1 666	40,00 %	1 453	0,80 %	162 224	52,90 %	s.o.	438	30,13 %	3	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	38 121	21 241	65,73 %	51 319	0,08 %	576 834	12,51 %	s.o.	1 322	2,58 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 565	9 646	69,22 %	36 884	0,21 %	290 864	13,81 %	s.o.	2 519	6,83 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 791	61	40,35 %	10 815	0,34 %	120	17,26 %	s.o.	1 433	13,25 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 229	4 643	65,89 %	22 184	0,54 %	179 578	14,90 %	s.o.	2 853	12,86 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 948	2 695	62,76 %	20 463	1,24 %	129 090	16,69 %	s.o.	5 017	24,52 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 673	347	58,82 %	3 828	4,18 %	28 220	16,13 %	s.o.	1 693	44,22 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	781	55	51,30 %	805	21,65 %	4 984	24,50 %	s.o.	934	116,02 %	45	s. o.
100,00 (défaut)	386	28	7,78 %	385	100,00 %	7 270	15,96 %	s.o.	499	129,80 %	22	s. o.	
Sous-total		122 494	38 716	66,25 %	146 683	0,85 %	1 216 960	14,30 %	s.o.	16 270	11,09 %	176	69
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 896	24 350	46,74 %	14 277	0,08 %	2 146 277	82,28 %	s.o.	581	4,07 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	618	4 212	42,72 %	2 417	0,20 %	564 388	85,19 %	s.o.	221	9,13 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	669	1 934	55,44 %	1 741	0,34 %	257 279	79,61 %	s.o.	229	13,13 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 103	1 490	34,93 %	1 624	0,59 %	217 327	83,23 %	s.o.	339	20,87 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 292	1 421	32,61 %	1 756	1,24 %	290 260	84,46 %	s.o.	651	37,08 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 130	882	26,36 %	2 363	3,34 %	313 546	78,44 %	s.o.	1 684	71,32 %	62	s. o.
	10,00 à < 100,00	733	129	28,15 %	770	18,71 %	84 907	63,32 %	s.o.	1 241	161,23 %	91	s. o.
100,00 (défaut)	120	7	9,03 %	121	100,00 %	80 363	78,97 %	s.o.	275	227,69 %	75	s. o.	
Sous-total		9 561	34 425	45,05 %	25 069	1,58 %	3 954 347	81,63 %	s.o.	5 221	20,83 %	272	299
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	569	2 929	47,12 %	1 834	0,08 %	37 518	67,05 %	s.o.	265	14,45 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	606	1 318	47,98 %	1 099	0,18 %	22 351	64,56 %	s.o.	274	24,93 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 277	1 734	52,07 %	1 904	0,35 %	45 690	69,34 %	s.o.	753	39,57 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	756	882	44,32 %	983	0,57 %	31 795	70,34 %	s.o.	536	54,52 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 663	1 270	49,64 %	2 840	1,37 %	44 850	58,58 %	s.o.	1 858	65,45 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 019	341	49,78 %	1 092	4,60 %	22 792	73,68 %	s.o.	1 163	106,49 %	35	s. o.
	10,00 à < 100,00	387	62	22,39 %	348	22,63 %	6 258	58,29 %	s.o.	453	130,16 %	46	s. o.
100,00 (défaut)	247	32	7,14 %	194	100,00 %	6 679	53,40 %	s.o.	667	343,08 %	50	s. o.	
Sous-total		7 524	8 568	48,14 %	10 294	3,67 %	217 933	65,34 %	s.o.	5 969	57,99 %	165	156
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 279	637	73,48 %	1 675	0,10 %	65 687	63,24 %	s.o.	268	16,03 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	888	20	62,32 %	781	0,20 %	67 493	85,25 %	s.o.	269	34,43 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 342	137	65,47 %	926	0,32 %	73 544	44,04 %	s.o.	229	24,67 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 229	71	58,68 %	1 266	0,56 %	43 088	38,81 %	s.o.	377	29,78 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 087	31	62,35 %	5 843	1,95 %	284 102	39,52 %	s.o.	2 867	49,06 %	46	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 302	11	56,34 %	1 043	4,28 %	65 368	42,30 %	s.o.	638	61,19 %	19	s. o.
	10,00 à < 100,00	372	1	56,98 %	280	24,03 %	17 554	43,05 %	s.o.	289	103,00 %	29	s. o.
100,00 (défaut)	113	1	22,65 %	67	100,00 %	19 289	48,18 %	s.o.	227	338,39 %	14	s. o.	
Sous-total		12 612	909	70,21 %	11 881	2,58 %	636 125	46,52 %	s.o.	5 164	43,46 %	114	67
Total de la clientèle de détail - AIRB		201 358	84 284	55,58 %	195 380	1,20 %	6 187 589	27,88 %	s.o.	33 062	16,92 %	730	598

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 524	22	40,00 %	797	0,08 %	43 023	44,49 %	s.o.	73	9,13 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 447	12	40,00 %	347	0,19 %	42 522	76,35 %	s.o.	105	30,24 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 861	8	40,00 %	—	0,47 %	145	47,42 %	s.o.	—	35,19 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 952	102	40,00 %	97	0,61 %	30 577	39,38 %	s.o.	36	36,69 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	14 751	1 282	40,00 %	157	1,53 %	33 490	42,04 %	s.o.	114	72,65 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 974	43	40,00 %	46	4,66 %	10 508	43,59 %	s.o.	65	142,04 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	660	1	40,00 %	5	25,16 %	1 975	35,55 %	s.o.	11	217,11 %	—	s. o.
Sous-total	403	7	40,00 %	3	100,00 %	1 729	31,53 %	s.o.	10	344,55 %	—	s. o.	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	36 053	20 280	65,68 %	48 577	0,08 %	554 330	12,48 %	s.o.	1 251	2,58 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 332	9 747	69,31 %	36 740	0,21 %	292 872	13,84 %	s.o.	2 527	6,88 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 268	54	40,13 %	10 289	0,34 %	35	17,15 %	s.o.	1 368	13,29 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 510	4 752	65,75 %	22 535	0,54 %	185 759	14,98 %	s.o.	2 938	13,04 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 492	2 747	62,48 %	21 047	1,25 %	134 191	16,91 %	s.o.	5 248	24,94 %	45	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 796	353	58,58 %	3 956	4,20 %	30 602	16,39 %	s.o.	1 783	45,07 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	932	49	49,18 %	951	21,90 %	9 455	32,21 %	s.o.	1 402	147,36 %	71	s. o.
Sous-total	420	28	8,00 %	419	100,00 %	7 118	17,10 %	s.o.	596	142,19 %	25	s. o.	
Sous-total	120 803	38 010	66,22 %	144 514	0,92 %	1 214 362	14,44 %	s.o.	17 113	11,84 %	209	70	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 884	24 446	46,38 %	14 223	0,08 %	2 167 577	82,31 %	s.o.	579	4,07 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	622	4 167	42,33 %	2 386	0,20 %	554 554	85,22 %	s.o.	218	9,13 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	691	1 992	55,57 %	1 797	0,34 %	259 028	79,50 %	s.o.	235	13,08 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 122	1 513	34,83 %	1 649	0,59 %	220 288	83,16 %	s.o.	344	20,89 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 286	1 372	32,44 %	1 731	1,24 %	288 547	84,47 %	s.o.	641	36,95 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 158	887	26,12 %	2 390	3,34 %	329 133	78,45 %	s.o.	1 704	71,31 %	62	s. o.
	100,00 (défaut)	731	118	27,21 %	763	18,68 %	135 476	63,37 %	s.o.	1 231	161,26 %	91	s. o.
Sous-total	116	6	8,53 %	116	100,00 %	80 920	78,96 %	s.o.	314	269,65 %	67	s. o.	
Sous-total	9 610	34 501	44,77 %	25 055	1,57 %	4 035 523	81,63 %	s.o.	5 266	21,02 %	264	314	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	579	2 885	47,49 %	1 830	0,08 %	37 668	66,90 %	s.o.	265	14,46 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	620	1 224	48,43 %	1 073	0,18 %	21 771	64,68 %	s.o.	268	24,97 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 279	1 708	51,73 %	1 889	0,35 %	45 677	69,25 %	s.o.	747	39,52 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	773	887	43,66 %	998	0,57 %	32 297	69,76 %	s.o.	540	54,07 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 774	1 224	49,78 %	2 945	1,37 %	45 663	58,56 %	s.o.	1 927	65,46 %	24	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 082	336	49,94 %	1 141	4,63 %	24 450	72,81 %	s.o.	1 201	105,33 %	37	s. o.
	100,00 (défaut)	389	61	22,90 %	351	22,11 %	9 900	58,37 %	s.o.	453	129,24 %	45	s. o.
Sous-total	213	30	7,69 %	168	100,00 %	6 498	52,70 %	s.o.	594	352,98 %	42	s. o.	
Sous-total	7 709	8 355	48,23 %	10 395	3,41 %	223 924	65,14 %	s.o.	5 995	57,68 %	158	142	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 198	634	73,54 %	1 599	0,10 %	63 155	62,05 %	s.o.	251	15,72 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	867	24	62,47 %	762	0,20 %	68 820	84,18 %	s.o.	259	34,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 299	129	64,77 %	905	0,32 %	73 965	44,82 %	s.o.	229	25,25 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 197	69	60,49 %	1 235	0,56 %	42 090	38,80 %	s.o.	368	29,77 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 032	39	57,17 %	5 795	1,94 %	288 720	39,59 %	s.o.	2 842	49,04 %	45	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 356	12	60,79 %	1 100	4,28 %	71 388	42,27 %	s.o.	673	61,14 %	20	s. o.
	100,00 (défaut)	361	3	53,70 %	278	24,03 %	30 771	43,76 %	s.o.	291	104,72 %	29	s. o.
Sous-total	113	—	5,00 %	64	100,00 %	19 014	48,22 %	s.o.	194	303,31 %	15	s. o.	
Sous-total	12 423	910	70,08 %	11 738	2,58 %	657 923	46,26 %	s.o.	5 107	43,50 %	115	70	
Total de la clientèle de détail - AIRB	197 117	83 253	55,37 %	193 154	1,24 %	6 295 701	28,10 %	s.o.	33 895	17,55 %	749	603	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 578	27	40,00 %	977	0,08 %	44 550	41,97 %	s.o.	83	8,62 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 592	16	40,00 %	354	0,19 %	44 168	76,50 %	s.o.	107	30,38 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 324	6	40,00 %	—	0,47 %	145	74,38 %	s.o.	—	55,19 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 753	68	40,00 %	93	0,61 %	30 228	38,98 %	s.o.	35	37,40 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	13 345	624	40,00 %	129	1,52 %	31 542	42,73 %	s.o.	96	74,27 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 678	28	40,00 %	40	4,61 %	9 667	39,90 %	s.o.	51	126,76 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	547	2	40,00 %	5	25,88 %	1 895	41,10 %	s.o.	12	249,38 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	349	7	40,00 %	3	100,00 %	1 731	30,08 %	s.o.	11	332,47 %	—	s. o.
Sous-total		44 166	778	40,00 %	1 601	0,65 %	163 926	49,43 %	s.o.	395	24,70 %	4	8
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement non assurées	0,00 à < 0,15	36 611	20 080	65,48 %	48 785	0,08 %	561 095	12,69 %	s.o.	1 281	2,63 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 308	9 601	69,33 %	36 608	0,21 %	293 253	14,08 %	s.o.	2 587	7,07 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 182	45	40,01 %	10 199	0,34 %	30	17,16 %	s.o.	1 367	13,40 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 090	4 644	65,48 %	22 036	0,54 %	181 201	15,42 %	s.o.	2 982	13,53 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 682	2 574	62,69 %	20 164	1,23 %	125 708	17,52 %	s.o.	5 215	25,86 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 595	320	56,98 %	3 737	4,20 %	29 073	16,86 %	s.o.	1 728	46,24 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	890	47	51,61 %	909	22,15 %	9 033	32,14 %	s.o.	1 344	147,76 %	68	s. o.
	100,00 (défaut)	412	29	9,61 %	411	100,00 %	6 859	18,52 %	s.o.	694	168,83 %	21	s. o.
Sous-total		119 770	37 340	66,12 %	142 849	0,90 %	1 206 252	14,72 %	s.o.	17 198	12,04 %	199	68
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 899	24 703	47,00 %	14 508	0,08 %	2 190 350	82,35 %	s.o.	591	4,07 %	10	s. o.
	0,15 à < 0,25	624	4 051	42,13 %	2 331	0,20 %	539 300	85,32 %	s.o.	214	9,16 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	681	1 982	55,94 %	1 790	0,34 %	256 229	79,56 %	s.o.	235	13,11 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 114	1 527	34,59 %	1 642	0,59 %	224 349	83,35 %	s.o.	343	20,87 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 263	1 385	32,58 %	1 714	1,23 %	286 384	84,56 %	s.o.	631	36,79 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 070	884	25,90 %	2 299	3,33 %	317 520	78,47 %	s.o.	1 638	71,31 %	60	s. o.
	10,00 à < 100,00	672	119	27,56 %	705	18,67 %	129 845	63,41 %	s.o.	1 137	161,28 %	82	s. o.
	100,00 (défaut)	115	6	8,65 %	116	100,00 %	82 479	79,12 %	s.o.	207	178,61 %	77	s. o.
Sous-total		9 438	34 657	45,21 %	25 105	1,50 %	4 026 456	81,74 %	s.o.	4 996	19,90 %	264	347
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	590	2 832	47,94 %	1 836	0,08 %	37 708	66,39 %	s.o.	263	14,35 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	638	1 267	48,54 %	1 113	0,18 %	21 950	63,86 %	s.o.	274	24,62 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 261	1 689	52,48 %	1 864	0,35 %	45 564	69,90 %	s.o.	743	39,87 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	803	900	43,87 %	1 018	0,57 %	32 397	69,43 %	s.o.	548	53,81 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 759	1 278	49,99 %	2 935	1,37 %	45 896	58,42 %	s.o.	1 915	65,23 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 034	338	49,50 %	1 098	4,59 %	24 181	73,99 %	s.o.	1 174	106,98 %	36	s. o.
	10,00 à < 100,00	368	58	22,09 %	318	22,36 %	9 705	59,08 %	s.o.	417	130,97 %	42	s. o.
	100,00 (défaut)	200	29	8,08 %	150	100,00 %	6 379	54,44 %	s.o.	423	281,12 %	49	s. o.
Sous-total		7 653	8 391	48,58 %	10 332	3,17 %	223 780	65,20 %	s.o.	5 757	55,72 %	160	162
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 253	640	73,54 %	1 655	0,10 %	64 872	62,78 %	s.o.	264	15,94 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	906	19	65,38 %	803	0,20 %	68 492	85,03 %	s.o.	276	34,34 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 348	126	66,56 %	930	0,32 %	74 686	44,96 %	s.o.	236	25,38 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 227	68	61,75 %	1 265	0,56 %	44 527	38,83 %	s.o.	376	29,76 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 951	36	59,93 %	5 708	1,93 %	287 988	39,58 %	s.o.	2 795	48,97 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 247	11	58,08 %	987	4,25 %	67 539	42,83 %	s.o.	611	61,86 %	18	s. o.
	10,00 à < 100,00	331	1	46,57 %	247	24,13 %	30 437	43,21 %	s.o.	256	103,67 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	118	—	5,79 %	68	100,00 %	19 279	48,95 %	s.o.	214	313,54 %	16	s. o.
Sous-total		12 381	901	70,72 %	11 663	2,52 %	657 820	46,76 %	s.o.	5 028	43,11 %	110	72
Total de la clientèle de détail - AIRB		193 408	82 067	55,44 %	191 550	1,20 %	6 278 234	28,47 %	s.o.	33 374	17,42 %	737	657

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 422	19	40,00 %	1 116	0,08 %	44 469	41,11 %	s.o.	95	8,44 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 529	14	40,00 %	358	0,19 %	44 698	74,77 %	s.o.	107	29,82 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 092	10	40,00 %	—	0,47 %	145	21,84 %	s.o.	—	16,21 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 263	60	40,00 %	79	0,60 %	29 941	38,92 %	s.o.	29	37,13 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	11 744	306	40,00 %	112	1,51 %	30 634	42,14 %	s.o.	85	75,26 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 358	32	40,00 %	36	4,39 %	9 294	40,06 %	s.o.	44	124,25 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	481	1	40,00 %	8	24,98 %	2 358	42,29 %	s.o.	21	265,48 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	295	7	40,00 %	4	100,00 %	1 745	31,85 %	s.o.	14	362,91 %	—	s. o.
Sous-total	41 184	449	40,00 %	1 713	0,66 %	163 284	48,07 %	s.o.	395	23,05 %	4	8	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement non assurées	0,00 à < 0,15	36 217	19 675	65,43 %	47 974	0,08 %	554 685	12,76 %	s.o.	1 269	2,64 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	29 603	9 312	69,11 %	35 680	0,21 %	286 751	14,10 %	s.o.	2 550	7,15 %	10	s. o.
	0,25 à < 0,50	9 994	45	41,23 %	10 012	0,34 %	25	17,15 %	s.o.	1 365	13,63 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 677	4 522	65,71 %	21 569	0,54 %	178 917	15,41 %	s.o.	2 951	13,68 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 470	2 584	62,58 %	19 972	1,25 %	127 515	17,08 %	s.o.	5 110	25,59 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 578	340	57,30 %	3 737	4,21 %	29 428	16,63 %	s.o.	1 725	46,17 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	934	57	50,29 %	954	21,64 %	10 528	23,92 %	s.o.	1 102	115,53 %	52	s. o.
	100,00 (défaut)	400	29	9,15 %	399	100,00 %	6 642	18,51 %	s.o.	673	168,66 %	20	s. o.
Sous-total	117 873	36 564	66,03 %	140 297	0,91 %	1 194 491	14,63 %	s.o.	16 745	11,94 %	180	69	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 744	24 463	46,84 %	14 203	0,08 %	2 148 271	82,27 %	s.o.	579	4,07 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	595	3 999	41,63 %	2 259	0,20 %	524 458	85,44 %	s.o.	207	9,17 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	681	2 048	55,65 %	1 821	0,34 %	266 779	79,61 %	s.o.	239	13,15 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 103	1 583	34,39 %	1 647	0,59 %	224 990	83,23 %	s.o.	344	20,90 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 274	1 496	32,36 %	1 759	1,24 %	302 669	84,48 %	s.o.	651	37,01 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 165	1 010	25,36 %	2 422	3,34 %	334 639	78,49 %	s.o.	1 729	71,40 %	63	s. o.
	10,00 à < 100,00	748	153	27,04 %	789	18,64 %	145 639	63,51 %	s.o.	1 274	161,39 %	93	s. o.
	100,00 (défaut)	124	7	9,20 %	124	100,00 %	85 159	79,13 %	s.o.	362	290,88 %	70	s. o.
Sous-total	9 434	34 759	44,85 %	25 024	1,62 %	4 032 604	81,60 %	s.o.	5 385	21,52 %	270	371	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	535	2 809	47,63 %	1 767	0,08 %	36 765	66,89 %	s.o.	256	14,46 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	629	1 226	49,05 %	1 077	0,18 %	21 585	64,15 %	s.o.	267	24,76 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 300	1 699	51,83 %	1 885	0,35 %	45 275	68,64 %	s.o.	738	39,13 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	784	891	44,01 %	1 002	0,57 %	32 256	69,31 %	s.o.	538	53,72 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 733	1 254	50,26 %	2 878	1,37 %	46 448	58,41 %	s.o.	1 873	65,11 %	24	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 055	339	49,84 %	1 117	4,58 %	24 524	74,26 %	s.o.	1 198	107,29 %	36	s. o.
	10,00 à < 100,00	348	60	21,95 %	303	22,23 %	9 669	60,46 %	s.o.	405	133,57 %	40	s. o.
	100,00 (défaut)	193	27	8,35 %	149	100,00 %	6 068	55,57 %	s.o.	454	305,23 %	47	s. o.
Sous-total	7 577	8 305	48,51 %	10 178	3,17 %	222 590	65,21 %	s.o.	5 729	56,29 %	157	162	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 233	626	73,86 %	1 625	0,10 %	65 238	62,62 %	s.o.	258	15,90 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	915	18	63,44 %	812	0,20 %	69 993	85,88 %	s.o.	282	34,68 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 363	140	67,19 %	922	0,32 %	77 840	45,24 %	s.o.	235	25,51 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 217	67	60,07 %	1 251	0,56 %	44 697	38,74 %	s.o.	371	29,69 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 926	35	58,24 %	5 671	1,94 %	291 960	39,57 %	s.o.	2 782	49,05 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 130	10	55,90 %	871	4,22 %	64 493	43,41 %	s.o.	546	62,62 %	16	s. o.
	10,00 à < 100,00	360	2	67,42 %	263	24,06 %	33 145	43,66 %	s.o.	275	104,52 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	120	—	5,60 %	70	100,00 %	20 337	48,72 %	s.o.	231	329,91 %	16	s. o.
Sous-total	12 264	898	70,73 %	11 485	2,56 %	667 703	46,91 %	s.o.	4 980	43,36 %	109	73	
Total de la clientèle de détail - AIRB	188 332	80 975	55,13 %	188 697	1,22 %	6 280 672	28,51 %	s.o.	33 234	17,61 %	720	683	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 172	17	40,00 %	1 333	0,08 %	44 154	40,39 %	s.o.	110	8,26 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 632	14	40,00 %	380	0,19 %	45 911	73,76 %	s.o.	112	29,37 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 858	8	40,00 %	—	0,46 %	145	36,38 %	s.o.	—	26,63 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 094	35	40,00 %	86	0,59 %	30 478	40,00 %	s.o.	32	37,43 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	11 055	321	40,00 %	111	1,47 %	30 827	42,19 %	s.o.	80	72,39 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 345	28	40,00 %	35	4,79 %	8 950	39,79 %	s.o.	45	128,73 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	383	2	40,00 %	8	23,87 %	1 408	44,49 %	s.o.	22	273,13 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	293	8	40,00 %	2	100,00 %	1 641	28,69 %	s.o.	7	304,95 %	—	s. o.
Sous-total		39 832	433	40,00 %	1 955	0,51 %	163 514	46,95 %	s.o.	408	20,89 %	4	61
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	35 984	18 929	64,96 %	46 946	0,08 %	547 170	12,91 %	s.o.	1 245	2,65 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	33 599	9 306	68,38 %	39 581	0,21 %	292 113	14,43 %	s.o.	2 850	7,20 %	12	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 725	33	42,29 %	6 739	0,38 %	25	18,69 %	s.o.	1 174	17,42 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 979	4 492	65,28 %	21 823	0,54 %	181 263	15,78 %	s.o.	3 009	13,79 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 710	2 511	61,80 %	20 149	1,23 %	126 852	17,49 %	s.o.	5 186	25,74 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 547	346	56,07 %	3 706	4,14 %	28 531	16,78 %	s.o.	1 702	45,93 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	847	57	52,52 %	869	21,17 %	6 664	21,12 %	s.o.	902	103,76 %	40	s. o.
	100,00 (défaut)	351	26	7,10 %	350	100,00 %	6 074	18,53 %	s.o.	582	166,11 %	19	s. o.
Sous-total		118 742	35 700	65,50 %	140 163	0,86 %	1 188 692	14,89 %	s.o.	16 650	11,88 %	169	42
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 838	24 481	47,24 %	14 401	0,08 %	2 163 069	82,92 %	s.o.	589	4,09 %	11	s. o.
	0,15 à < 0,25	621	3 825	41,50 %	2 208	0,20 %	502 817	86,47 %	s.o.	205	9,30 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	703	2 059	55,79 %	1 852	0,33 %	267 264	79,86 %	s.o.	242	13,05 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 135	1 546	34,51 %	1 669	0,58 %	222 492	83,87 %	s.o.	349	20,94 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 294	1 482	32,38 %	1 774	1,23 %	303 874	85,40 %	s.o.	661	37,25 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 125	975	25,55 %	2 374	3,32 %	314 702	79,32 %	s.o.	1 707	71,91 %	62	s. o.
	10,00 à < 100,00	713	154	27,89 %	756	18,64 %	91 609	64,11 %	s.o.	1 232	162,91 %	90	s. o.
	100,00 (défaut)	114	7	9,18 %	115	100,00 %	81 853	79,08 %	s.o.	306	266,96 %	66	s. o.
Sous-total		9 543	34 529	45,20 %	25 149	1,54 %	3 947 680	82,32 %	s.o.	5 291	21,04 %	264	277
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	591	2 774	44,39 %	1 724	0,08 %	37 594	67,26 %	s.o.	254	14,66 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	649	1 342	44,16 %	1 094	0,18 %	22 370	63,70 %	s.o.	266	24,30 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 233	1 730	49,46 %	1 802	0,34 %	44 972	69,59 %	s.o.	708	39,28 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	730	894	42,66 %	935	0,56 %	31 643	70,36 %	s.o.	506	54,17 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 509	1 284	47,04 %	2 650	1,37 %	42 280	60,37 %	s.o.	1 707	64,43 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	970	350	47,72 %	1 020	4,53 %	21 780	73,88 %	s.o.	1 086	106,53 %	32	s. o.
	10,00 à < 100,00	302	58	19,40 %	274	22,61 %	5 843	60,83 %	s.o.	370	135,04 %	37	s. o.
	100,00 (défaut)	177	25	8,45 %	134	100,00 %	5 361	56,69 %	s.o.	344	256,81 %	52	s. o.
Sous-total		7 161	8 457	45,49 %	9 633	3,07 %	211 843	66,07 %	s.o.	5 241	54,40 %	151	267
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 212	623	73,29 %	1 623	0,10 %	66 569	63,76 %	s.o.	260	16,11 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 118	24	59,01 %	1 050	0,21 %	71 775	74,81 %	s.o.	318	30,25 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 153	132	67,23 %	1 096	0,37 %	78 301	66,31 %	s.o.	458	41,76 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 244	67	59,59 %	1 277	0,55 %	45 651	38,81 %	s.o.	377	29,49 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 918	34	58,81 %	5 682	1,89 %	291 110	39,54 %	s.o.	2 762	48,62 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 227	10	56,00 %	978	4,15 %	64 339	42,93 %	s.o.	605	61,83 %	17	s. o.
	10,00 à < 100,00	360	1	54,47 %	261	23,61 %	17 326	43,56 %	s.o.	271	103,67 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	109	1	6,46 %	65	100,00 %	22 015	49,46 %	s.o.	219	337,08 %	15	s. o.
Sous-total		12 341	892	70,16 %	12 032	2,41 %	657 086	48,66 %	s.o.	5 270	43,80 %	110	57
Total de la clientèle de détail - AIRB		187 619	80 011	54,62 %	188 932	1,16 %	6 168 815	28,96 %	s.o.	32 860	17,39 %	698	704

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)													
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total		—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 938	2 422	41,74 %	4 995	0,07 %	24	45,00 %	1,6	1 098	21,97 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	434	793	38,13 %	736	0,19 %	5	45,00 %	1,4	242	32,92 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total		4 372	3 215	40,83 %	5 731	0,08 %	29	45,00 %	1,6	1 340	23,38 %	2	1
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	511	2 336	41,48 %	1 476	0,11 %	24	40,00 %	2,7	420	28,49 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	792	1 473	39,89 %	1 379	0,23 %	18	40,00 %	1,9	502	36,39 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 094	3 919	37,41 %	2 560	0,35 %	29	40,00 %	2,2	1 265	49,40 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	801	900	39,62 %	1 157	0,62 %	18	40,00 %	2,1	734	63,40 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 610	2 082	38,33 %	3 404	1,60 %	49	40,00 %	2,0	2 993	87,91 %	22	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 923	642	34,66 %	2 142	4,90 %	40	40,00 %	1,4	2 579	120,44 %	42	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	—	—%	3	27,53 %	1	40,00 %	1,0	5	169,20 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	153	50	39,85 %	173	100,00 %	3	40,00 %	1,0	339	195,62 %	67	s. o.
Sous-total		7 887	11 402	38,77 %	12 294	2,88 %	182	39,84 %	2,0	8 837	71,88 %	140	108
Total des clientèles non détail - FIRB		12 259	14 617	39,21 %	18 025	2,00 %	211	41,46 %	1,9	10 177	56,46 %	142	109

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 434	2 550	41,76 %	4 562	0,07 %	24	45,00 %	1,8	1 060	23,23 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	479	673	37,80 %	733	0,19 %	5	45,00 %	1,6	251	34,25 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	22	—	10,00 %	22	17,34 %	1	45,00 %	1,0	46	214,68 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	3 935	3 223	40,91 %	5 317	0,16 %	30	45,00 %	1,8	1 357	25,53 %	4	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	510	2 242	42,36 %	1 454	0,11 %	23	40,00 %	2,6	410	28,19 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	874	1 584	39,76 %	1 504	0,23 %	20	40,00 %	2,0	558	37,12 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 608	2 693	36,33 %	2 588	0,34 %	28	40,00 %	1,9	1 170	45,23 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	936	917	45,37 %	1 352	0,62 %	19	40,00 %	2,0	853	63,07 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 408	1 763	41,50 %	3 138	1,59 %	48	40,00 %	2,1	2 772	88,30 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 927	670	34,43 %	2 153	4,78 %	44	40,00 %	1,6	2 601	120,79 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	4	116	39,92 %	50	27,17 %	1	40,00 %	2,8	90	181,05 %	5	s. o.
	100,00 (défaut)	150	41	41,89 %	168	100,00 %	3	40,00 %	1,0	448	267,22 %	33	s. o.
Sous-total	8 417	10 026	39,90 %	12 407	2,87 %	186	40,00 %	2,0	8 902	71,75 %	108	76	
Total des clientèles non détail - FIRB	12 352	13 249	40,14 %	17 724	2,07 %	216	41,48 %	1,9	10 259	57,88 %	112	76	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 056	2 515	42,05 %	4 144	0,07 %	25	45,00 %	2,5	1 203	29,04 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	503	671	37,79 %	757	0,19 %	5	45,00 %	2,5	324	42,77 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	21	—	10,00 %	21	17,34 %	1	45,00 %	2,5	49	230,59 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	3 580	3 186	41,14 %	4 922	0,16 %	31	45,00 %	2,5	1 576	32,02 %	4	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	697	2 374	42,31 %	1 696	0,11 %	23	40,00 %	2,5	474	27,95 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	710	1 678	37,82 %	1 345	0,23 %	18	40,00 %	2,5	564	41,95 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 522	2 925	36,61 %	2 593	0,34 %	27	40,00 %	2,5	1 319	50,86 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	905	1 012	46,03 %	1 371	0,62 %	21	40,00 %	2,5	933	67,99 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 227	1 344	41,43 %	2 783	1,68 %	46	40,00 %	2,5	2 656	95,42 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 844	708	35,25 %	2 089	4,72 %	39	40,00 %	2,5	2 714	129,94 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	2	34,62 %	4	23,66 %	1	40,00 %	2,5	7	182,45 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	150	53	41,92 %	172	100,00 %	2	40,00 %	2,5	433	251,96 %	35	s. o.
Sous-total	8 058	10 096	39,67 %	12 053	2,82 %	177	40,00 %	2,5	9 100	75,50 %	102	79	
Total des clientèles non détail - FIRB		11 638	13 282	40,02 %	16 975	2,06 %	208	41,44 %	2,5	10 676	62,89 %	106	79

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 364	2 707	41,94 %	6 525	0,06 %	24	45,00 %	2,5	1 826	27,98 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	268	256	34,23 %	355	0,19 %	4	45,00 %	2,5	152	42,78 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	139	—	— %	139	0,35 %	1	45,00 %	2,5	81	58,55 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	5 771	2 963	41,26 %	7 019	0,07 %	29	45,00 %	2,5	2 059	29,34 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	760	2 633	44,15 %	1 918	0,12 %	22	40,00 %	2,5	556	29,00 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 116	1 521	29,07 %	1 558	0,23 %	17	40,00 %	2,5	654	42,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 144	2 037	50,54 %	2 173	0,36 %	28	40,00 %	2,5	1 138	52,37 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	641	955	48,17 %	1 101	0,62 %	17	40,00 %	2,5	745	67,68 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 546	1 525	40,20 %	3 159	1,63 %	50	40,00 %	2,5	2 990	94,65 %	21	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 534	616	35,59 %	1 749	4,74 %	31	40,00 %	2,5	2 277	130,17 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	2	35,40 %	2	13,76 %	1	40,00 %	2,5	3	191,78 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	130	9	50,51 %	135	100,00 %	3	40,00 %	2,5	212	157,28 %	45	s. o.
Sous-total	7 872	9 298	42,29 %	11 795	2,46 %	169	40,00 %	2,5	8 575	72,70 %	107	89	
Total des clientèles non détail - FIRB	13 643	12 261	42,05 %	18 814	1,57 %	198	41,86 %	2,5	10 634	56,52 %	109	89	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	4 727	2 522	42,21 %	5 815	0,07 %	26	45,00 %	2,5	1 587	27,29 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	58	211	33,00 %	128	0,19 %	3	45,00 %	2,5	54	42,73 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	170	150	40,00 %	230	0,35 %	1	45,00 %	2,5	134	58,18 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	4 955	2 883	41,42 %	6 173	0,08 %	30	45,00 %	2,5	1 775	28,76 %	2	1	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	981	2 616	44,30 %	2 140	0,12 %	23	40,00 %	2,5	609	28,46 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	890	1 448	28,50 %	1 304	0,22 %	17	40,00 %	2,5	535	41,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 062	1 817	51,83 %	2 004	0,34 %	26	40,00 %	2,5	1 027	51,22 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	511	669	43,83 %	804	0,59 %	17	40,00 %	2,5	534	66,40 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 265	1 853	40,58 %	3 016	1,51 %	48	40,00 %	2,5	2 800	92,85 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 700	698	35,04 %	1 944	4,29 %	30	40,00 %	2,5	2 451	126,09 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	2	33,34 %	1	14,91 %	2	40,00 %	2,5	3	193,22 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	133	8	52,11 %	137	100,00 %	1	40,00 %	2,5	225	163,97 %	45	s. o.
Sous-total	7 543	9 111	41,79 %	11 350	2,50 %	164	40,00 %	2,5	8 184	72,11 %	103	98	
Total des clientèles non détail - FIRB ⁽⁴⁾		12 498	11 994	41,70 %	17 523	1,64 %	194	41,76 %	2,5	9 959	56,84 %	105	99

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁴⁾ La PD moyenne du 4^e trimestre 2023 a été redressée afin que sa présentation soit conforme à celle des autres trimestres.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB

	a	a	a	a	a
	Valeurs des APR				
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
1 APR à la fin de la période précédente	73 920	75 126	72 879	72 016	71 975
2 Montant des actifs ⁽¹⁾	1 583	955	423	1 357	129
3 Qualité des actifs ⁽²⁾	(1 125)	77	820	(1 147)	693
4 Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	—	323	—
5 Méthodologie et politique ⁽⁴⁾	(824)	(2 164)	934	199	(638)
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	434	(74)	70	131	(143)
8 Autres	—	—	—	—	—
9 APR à la fin de la période considérée	73 988	73 920	75 126	72 879	72 016

⁽¹⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽²⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽³⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁵⁾ Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

⁽⁶⁾ Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Tableau CR9 – AIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

Au 31 décembre 2024

a (en pourcentage)	b Fourchette de PD	c Note externe équivalente	d PD moyenne pondérée	e Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	f Nombre de débiteurs		g Débiteurs en défaut au cours de l'année	h Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	i Taux de défaut annuel historique moyen
					Fin d'année précédente	Fin d'année			
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,02 %	0,04 %	34	31	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	BBB+	—%	—%	—	—	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,27 %	0,34 %	—	1	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	BB+	—%	—%	—	—	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	—%	—%	—	—	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	B+ à B	—%	—%	—	—	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	B- à C	—%	—%	—	—	—	—	—%
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à A-	—%	—%	—	—	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	BBB+	—%	—%	—	—	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	—%	—%	—	—	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	BB+	—%	—%	—	—	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	—%	—%	—	—	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	B+ à B	—%	—%	—	—	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	B- à C	—%	—%	—	—	—	—	—%
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,07 %	0,09 %	1 839	1 967	7	1	0,10 %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,21 %	0,20 %	31 654	31 990	32	1	0,07 %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,35 %	0,33 %	14 047	14 110	68	3	0,27 %
	0,50 à < 0,75	BB+	0,57 %	0,57 %	4 102	4 228	50	3	0,54 %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	1,46 %	1,47 %	12 446	12 971	148	3	0,74 %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	4,31 %	4,99 %	3 863	3 877	116	2	2,38 %
	10,00 à < 100,00	B- à C	19,14 %	19,83 %	742	681	114	4	10,68 %
Total des clientèles non détail					68 727	69 856	535	17	

Tableau CR9 – AIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

a (en pourcentage)	b Fourchette de PD	c Note externe équivalente	d PD moyenne pondérée	e Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	f Nombre de débiteurs		g Débiteurs en défaut au cours de l'année	h Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	i Taux de défaut annuel historique moyen
					Fin d'année précédente	Fin d'année			
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,09 %	44 154	44 521	27	—	0,09 %
	0,15 à < 0,25	2	0,19 %	0,16 %	45 766	42 630	71	1	0,16 %
	0,25 à < 0,50	3	0,47 %	0,46 %	290	145	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	4	0,62 %	0,39 %	30 478	29 769	117	8	0,39 %
	0,75 à < 2,50	5	1,52 %	0,77 %	30 827	32 847	250	17	0,77 %
	2,50 à < 10,00	6	4,50 %	2,56 %	8 950	9 645	261	14	2,56 %
	10,00 à < 100,00	7	26,14 %	15,96 %	1 408	951	990	40	15,96 %
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,04 %	547 170	576 834	242	8	0,04 %
	0,15 à < 0,25	2	0,21 %	0,12 %	292 088	290 864	380	33	0,12 %
	0,25 à < 0,50	3	0,34 %	0,52 %	50	120	28	3	0,14 %
	0,50 à < 0,75	4	0,54 %	0,26 %	181 263	179 578	555	32	0,26 %
	0,75 à < 2,50	5	1,24 %	0,64 %	126 852	129 090	846	73	0,64 %
	2,50 à < 10,00	6	4,18 %	2,54 %	28 531	28 220	851	75	2,54 %
	10,00 à < 100,00	7	21,65 %	14,33 %	6 664	4 984	4 368	251	14,33 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,05 %	2 163 069	2 146 277	1 701	7	0,05 %
	0,15 à < 0,25	2	0,20 %	0,15 %	502 817	564 388	1 444	20	0,15 %
	0,25 à < 0,50	3	0,34 %	0,36 %	267 264	257 279	1 217	15	0,36 %
	0,50 à < 0,75	4	0,59 %	0,52 %	222 492	217 327	1 671	48	0,52 %
	0,75 à < 2,50	5	1,24 %	1,45 %	303 874	290 260	5 462	147	1,45 %
	2,50 à < 10,00	6	3,34 %	3,29 %	314 702	313 546	15 062	1 311	3,29 %
	10,00 à < 100,00	7	18,71 %	19,16 %	91 609	84 907	53 806	744	19,16 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,08 %	37 594	37 518	52	—	0,05 %
	0,15 à < 0,25	2	0,18 %	0,19 %	22 370	22 351	58	3	0,13 %
	0,25 à < 0,50	3	0,35 %	0,36 %	44 972	45 690	175	11	0,22 %
	0,50 à < 0,75	4	0,57 %	0,58 %	31 643	31 795	253	26	0,34 %
	0,75 à < 2,50	5	1,37 %	1,31 %	42 280	44 850	695	106	0,90 %
	2,50 à < 10,00	6	4,60 %	4,65 %	21 780	22 792	1 285	35	3,43 %
	10,00 à < 100,00	7	22,63 %	50,67 %	5 843	6 258	4 161	17	16,06 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1	0,10 %	0,07 %	66 569	65 687	35	4	0,07 %
	0,15 à < 0,25	2	0,20 %	0,17 %	71 775	67 493	114	8	0,17 %
	0,25 à < 0,50	3	0,32 %	0,39 %	78 301	73 544	322	48	0,39 %
	0,50 à < 0,75	4	0,56 %	0,16 %	45 651	43 088	71	5	0,16 %
	0,75 à < 2,50	5	1,95 %	0,84 %	291 110	284 102	2 598	208	0,84 %
	2,50 à < 10,00	6	4,28 %	3,17 %	64 339	65 368	2 641	757	3,17 %
	10,00 à < 100,00	7	24,03 %	18,33 %	17 326	17 554	13 508	791	18,33 %
Total des clientèles de détail					6 051 871	6 072 272	115 317	4 866	

Tableau CR9 – FIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

a (en pourcentage)	b Fourchette de PD	c Note externe équivalente	d PD moyenne pondérée	e Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	f Nombre de débiteurs		g Débiteurs en défaut au cours de l'année	h Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	i Taux de défaut annuel historique moyen
					Fin d'année précédente	Fin d'année			
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	AAA à A-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,07 %	0,07 %	26	24	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,19 %	0,19 %	3	5	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	— %	— %	1	—	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,11 %	0,09 %	23	24	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,23 %	0,23 %	17	18	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,35 %	0,35 %	26	29	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	0,62 %	0,62 %	17	18	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	1,60 %	1,61 %	48	49	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	4,90 %	5,45 %	30	40	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	B- à C	27,53 %	20,65 %	2	1	3	1	7,14 %
Total des clientèles non détail					193	208	3	1	

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	4 458	—	—	—	—	4 458	6 119	6 599	—	—	—	—	6 599	7 879
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	—	—	42	8 902	8 989	6 918	1 702	—	—	58	8 678	8 764
Institutions financières	1 751	53	—	28	21	1 853	2 520	1 778	10	—	6	20	1 814	2 459
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253	10 335	3 635	4 922	18	2 608	21 518	16 519
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	—	—	7	320	304	220	80	—	—	6	306	292
Immobilier	7 036	441	—	—	—	7 477	5 551	6 584	219	—	—	—	6 803	5 257
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	—	—	—	1 495	1 495	91	17	—	—	—	108	108
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	—	—	5	1 004	877	1 157	774	—	—	4	1 935	1 792
Titrisation	48	—	—	—	—	48	48	25	—	—	—	—	25	25
Actions	689	142	—	—	—	831	831	673	148	—	—	—	821	821
Portefeuille de négociation	—	—	22 072	581	—	22 653	1 096	—	—	23 805	517	—	24 322	1 025
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	—	76	41 028	99 911	35 691	1 342	—	—	54	37 087	93 035
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075	3 935	1 203	70	5 768	180	11 156	11 126
Entreprises	34 216	8 160	—	—	631	43 007	38 203	33 616	7 166	—	—	978	41 760	37 170
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	—	1	89	11 642	10 294	7 708	3 932	—	1	90	11 731	10 395
Immobilier	201 350	28 565	—	—	—	229 915	178 077	196 334	27 881	—	—	—	224 215	175 061
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	—	—	—	15 236	15 236	7 212	8 068	—	—	—	15 280	15 280
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 992	8 084	—	—	6	23 082	21 714	14 821	8 008	—	—	8	22 837	21 514
Portefeuille de négociation	—	—	14 279	1 084	—	15 363	1 462	—	—	15 801	798	—	16 599	1 308
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830
Par régions														
Canada	336 581	65 084	37 129	2 619	2 155	443 568	407 263	328 234	62 802	37 493	2 502	2 735	433 766	397 157
États-Unis	5 009	1 568	3 360	584	704	11 225	7 749	4 571	1 354	6 034	618	888	13 465	7 308
Autres Pays	876	76	731	3 828	222	5 733	5 043	892	29	1 071	3 988	383	6 363	5 365
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830
Par échéance⁽³⁾														
Jusqu'à 1 an	115 476	52 963	41 074	2 087	2 498	214 098	173 875	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
De 1 à 5 ans	184 419	12 865	100	4 523	566	202 473	202 286	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Plus de 5 ans	42 571	900	46	421	17	43 955	43 894	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 78.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2024						Au 31 mars 2024							
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						Catégories d'expositions ⁽¹⁾							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	8 139	—	—	—	—	8 139	9 232	8 249	—	—	—	—	8 249	9 064
Organismes publics hors administration centrale	6 579	1 637	—	—	57	8 273	8 307	7 040	1 617	—	—	50	8 707	8 763
Institutions financières	1 392	9	—	15	17	1 433	2 019	3 046	9	10	13	19	3 097	3 612
Entreprises	9 782	3 754	3 761	25	2 157	19 479	15 819	9 226	3 518	3 853	25	2 373	18 995	15 384
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	212	80	—	—	7	299	281	188	78	—	—	7	273	258
Immobilier	6 332	165	—	—	—	6 497	5 135	5 962	107	—	—	—	6 069	4 996
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	87	18	—	—	—	105	105	81	17	—	—	—	98	98
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 151	765	—	—	6	1 922	1 795	1 098	750	—	—	6	1 854	1 712
Titrisation	25	—	—	—	—	25	25	26	—	—	—	—	26	26
Actions	638	144	—	—	—	782	782	626	140	—	—	—	766	766
Portefeuille de négociation	—	—	20 775	485	—	21 260	859	—	—	19 297	414	—	19 711	681
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	35 037	1 360	—	—	64	36 461	89 326	34 611	1 165	—	4	58	35 838	85 566
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 580	1 204	44	5 106	138	10 072	10 037	5 771	1 117	1 318	5 180	131	13 517	12 468
Entreprises	33 197	7 228	—	—	1 345	41 770	37 523	32 107	6 684	—	—	1 672	40 463	36 300
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 653	3 944	—	2	125	11 724	10 334	7 577	3 901	—	4	121	11 603	10 182
Immobilier	192 111	27 088	—	—	—	219 199	172 988	186 296	26 135	—	—	—	212 431	169 391
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 077	8 186	—	—	—	15 263	15 263	7 172	8 151	—	—	—	15 323	15 323
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 742	8 112	—	—	7	22 861	21 505	14 525	8 068	—	—	6	22 599	21 187
Portefeuille de négociation	—	—	9 514	715	—	10 229	839	—	—	7 487	718	—	8 205	1 055
Total	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174	323 601	61 457	31 965	6 358	4 443	427 824	396 832
Par régions														
Canada	323 162	62 051	27 594	2 366	3 007	418 180	391 191	318 414	60 154	25 598	2 141	3 456	409 763	385 387
États-Unis	4 001	1 614	4 872	467	577	11 531	6 507	4 347	1 296	5 009	465	694	11 811	6 542
Autres Pays	571	29	1 628	3 515	339	6 082	4 476	840	7	1 358	3 752	293	6 250	4 903
Total	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174	323 601	61 457	31 965	6 358	4 443	427 824	396 832
Par échéance⁽³⁾														
Jusqu'à 1 an	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
De 1 à 5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Plus de 5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 78.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard							
Emprunteurs souverains	5 262	—	—	—	—	5 262	6 014
Organismes publics hors administration centrale	6 846	1 632	—	—	47	8 525	8 578
Institutions financières	2 190	69	46	6	23	2 334	2 809
Entreprises	9 006	2 995	2 352	22	2 210	16 585	14 420
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	167	78	—	—	7	252	238
Immobilier	5 889	114	—	—	—	6 003	4 993
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	75	16	—	—	—	91	91
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 232	760	—	—	6	1 998	1 836
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26
Actions	608	139	—	—	—	747	746
Portefeuille de négociation	—	—	15 269	380	—	15 649	681
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	34 628	1 166	—	—	75	35 869	83 581
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 955	1 085	783	4 716	133	11 672	10 964
Entreprises	30 977	6 481	—	—	1 630	39 088	34 994
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 161	3 722	—	2	119	11 004	9 635
Immobilier	184 913	25 409	—	—	—	210 322	168 710
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 225	8 101	—	—	—	15 326	15 326
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 659	8 125	—	—	5	22 789	21 856
Portefeuille de négociation	—	—	5 944	932	—	6 876	1 076
Total	315 819	59 892	24 394	6 058	4 255	410 418	386 574
Par régions							
Canada	311 536	58 710	17 225	2 191	3 529	393 191	376 496
États-Unis	3 543	1 178	3 963	425	417	9 526	5 490
Autres Pays	740	4	3 206	3 442	309	7 701	4 588
Total	315 819	59 892	24 394	6 058	4 255	410 418	386 574
Par échéance⁽³⁾							
Jusqu'à 1 an	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
De 1 à 5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Plus de 5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

(2) Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

(3) Le calcul des expositions en cas de défaut par échéance reflète la portée des travaux actuels.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	10 402	573	—	—	18	10 993	12 336	10 141	533	—	—	22	10 696	12 017
Mines	427	342	—	—	26	795	797	678	297	—	—	73	1 048	1 049
Pétrole et gaz	229	433	—	—	17	679	679	291	439	—	—	24	754	753
Services publics	2 994	1 419	—	—	135	4 548	4 549	3 027	1 088	—	—	296	4 411	4 410
Construction	4 133	1 267	—	—	206	5 606	5 745	3 689	1 102	—	—	298	5 089	5 189
Fabrication	4 615	1 464	—	—	132	6 211	6 317	4 592	1 397	—	—	157	6 146	6 253
Commerce de gros	2 139	460	—	—	70	2 669	2 706	2 103	444	—	—	86	2 633	2 670
Commerce de détail	3 287	1 012	—	—	16	4 315	4 360	3 516	805	—	—	18	4 339	4 378
Transport	1 511	418	—	—	61	1 990	2 003	1 497	448	—	1	71	2 017	2 032
Industrie de l'information	391	705	—	—	2	1 098	1 116	452	511	—	—	18	981	996
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084	12 871	2 434	1 492	5 791	1 330	23 918	22 471
Immobilier	5 017	1 386	—	—	70	6 473	27 728	4 477	1 333	—	—	79	5 889	24 632
Services professionnels	1 466	494	—	—	225	2 185	2 030	1 415	409	—	—	278	2 102	1 975
Gestion de sociétés	1 321	284	—	—	31	1 636	1 641	1 247	227	—	—	35	1 509	1 496
Services administratifs	783	152	—	—	24	959	972	784	152	—	—	35	971	985
Enseignement	144	52	—	—	2	198	201	143	54	—	—	2	199	203
Soins de santé	750	126	—	—	3	879	2 508	665	120	—	—	5	790	2 386
Arts et spectacles	233	61	—	—	1	295	316	239	51	—	—	1	291	315
Hébergement	524	48	—	—	2	574	623	524	40	—	—	2	566	618
Autres services	1 042	145	—	—	6	1 193	1 214	1 091	133	—	—	10	1 234	1 259
Organismes publics	39 750	1 138	5	—	124	41 017	71 897	36 777	1 088	—	—	78	37 943	68 338
Autres secteurs d'activités	1 473	158	3 370	—	782	5 783	3 259	1 735	251	3 500	—	922	6 408	3 763
Total	94 691	14 701	4 869	5 365	2 932	122 558	174 081	91 954	13 356	4 992	5 792	3 840	119 934	168 188
	Au 30 juin 2024							Au 31 mars 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	9 993	531	—	—	52	10 576	11 909	9 657	503	—	—	38	10 198	11 567
Mines ⁽³⁾	878	302	—	—	69	1 249	1 251	796	203	—	—	57	1 056	1 061
Pétrole et gaz ⁽³⁾	308	451	—	—	17	776	776	391	462	—	—	17	870	869
Services publics	2 513	1 239	—	—	277	4 029	4 029	2 558	1 040	—	4	273	3 875	3 875
Construction	3 560	1 240	—	—	296	5 096	5 180	3 199	1 243	—	—	301	4 743	4 822
Fabrication	4 543	1 263	—	—	332	6 138	6 248	4 439	1 207	—	—	323	5 969	6 080
Commerce de gros	2 080	450	—	—	129	2 659	2 700	2 025	460	—	—	132	2 617	2 655
Commerce de détail	3 591	773	—	—	36	4 400	4 457	3 506	745	—	—	32	4 283	4 340
Transport	1 451	448	—	—	74	1 973	1 989	1 400	474	—	—	74	1 948	1 963
Industrie de l'information	467	574	—	—	21	1 062	1 077	423	319	—	—	440	1 182	1 196
Finance et assurances	14 493	2 469	1 496	5 146	961	24 565	23 359	9 791	2 252	3 237	5 218	1 107	21 605	18 835
Immobilier	4 658	1 332	—	—	126	6 116	22 548	4 817	1 263	—	—	114	6 194	20 442
Services professionnels	1 353	397	—	—	337	2 087	1 937	1 256	391	—	—	461	2 108	1 840
Gestion de sociétés	1 206	207	—	—	41	1 454	1 452	1 116	218	—	—	43	1 377	1 357
Services administratifs	790	128	—	—	42	960	972	653	149	—	—	38	840	850
Enseignement	159	50	—	—	3	212	215	142	25	—	—	2	169	173
Soins de santé	668	126	—	—	23	817	2 322	639	107	—	—	18	764	2 207
Arts et spectacles	265	66	—	—	3	334	358	263	68	—	—	2	333	356
Hébergement	484	41	—	—	8	533	616	442	46	—	—	8	496	584
Autres services	995	129	—	—	14	1 138	1 179	909	139	—	—	15	1 063	1 104
Organismes publics	35 077	1 093	—	—	77	36 247	66 060	42 958	923	—	—	59	43 940	72 666
Autres secteurs d'activités	1 595	246	2 309	—	783	4 933	3 322	1 630	256	1 944	—	699	4 529	3 552
Total	91 127	13 555	3 805	5 146	3 721	117 354	163 956	93 010	12 493	5 181	5 222	4 253	120 159	162 394

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité							
Agriculture	9 497	509	—	—	44	10 050	11 378
Mines ⁽³⁾	747	124	—	—	17	888	892
Pétrole et gaz ⁽³⁾	376	432	—	—	106	914	913
Services publics	2 021	1 088	—	—	210	3 319	3 318
Construction	3 176	1 127	—	—	302	4 605	4 654
Fabrication	4 180	1 228	—	—	314	5 722	5 835
Commerce de gros	1 972	475	—	—	135	2 582	2 618
Commerce de détail	3 852	731	—	—	29	4 612	4 669
Transport	1 162	432	—	1	75	1 670	1 686
Industrie de l'information	433	292	—	—	440	1 165	1 177
Finance et assurances	11 220	1 960	2 066	4 743	1 115	21 104	19 342
Immobilier	4 638	1 162	—	—	106	5 906	18 641
Services professionnels	1 211	327	—	—	212	1 750	1 664
Gestion de sociétés	1 010	195	—	—	41	1 246	1 226
Services administratifs	609	166	—	—	33	808	817
Enseignement	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	601	120	—	—	18	739	2 148
Arts et spectacles	264	64	—	—	2	330	352
Hébergement	385	30	—	—	8	423	516
Autres services	789	126	—	—	15	930	968
Organismes publics	37 001	908	—	—	91	38 000	66 326
Autres entreprises	1 731	275	1 115	—	756	3 877	3 468
Total	87 018	11 796	3 181	4 744	4 071	110 810	152 782

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

⁽³⁾ Les données pour les périodes antérieures au 30 juin 2024 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme aux périodes subséquentes.

Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes – Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs⁽¹⁾

	Au 31 décembre 2024						Au 30 septembre 2024					
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
(en pourcentage)												
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	28,82 %	23,95 %	44,94 %	17,59 %	0,02 %	— %	29,29 %	24,15 %	44,47 %	16,84 %
Institutions financières	0,08	—	45,00	—	40,83	—	0,11	—	45,00	—	40,91	—
Entreprises	3,90	1,70	27,76	16,23	36,14	14,89	3,96	1,81	27,94	15,63	36,59	16,44
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,67	3,87	65,34	58,75	48,14	35,77	3,41	3,62	65,14	49,97	48,23	33,09
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,80	0,30	52,90	36,47	40,00	40,00	0,74	0,31	51,42	35,05	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,85	0,44	14,30	7,16	66,25	14,79	0,92	0,50	14,44	7,17	66,22	25,95
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,58	0,39	81,63	71,12	45,05	41,43	1,57	0,38	81,63	71,63	44,77	39,76
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,58	1,19	46,52	43,49	70,21	57,25	2,58	1,22	46,26	42,13	70,07	60,08

	Au 30 juin 2024						Au 31 mars 2024					
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
(en pourcentage)												
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	29,11 %	24,33 %	45,69 %	13,22 %	0,02 %	— %	28,84 %	24,47 %	46,78 %	11,02 %
Institutions financières	0,12	—	45,00	—	41,14	—	0,08	—	45,00	—	41,26	—
Entreprises	3,87	1,66	28,18	16,09	37,45	15,33	3,87	1,38	27,81	15,19	38,01	15,86
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,17	2,82	65,20	57,81	48,58	35,93	3,16	2,12	65,22	59,01	48,51	40,56
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,65	0,29	49,43	33,09	40,00	40,00	0,66	0,28	48,07	31,22	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,90	0,49	14,72	7,25	66,12	29,58	0,91	0,49	14,63	7,15	66,03	28,12
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,50	0,39	81,74	72,35	45,21	40,62	1,62	0,39	81,60	72,68	44,85	39,61
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,52	1,19	46,76	40,29	70,72	64,01	2,56	1,15	46,91	39,62	70,72	61,78

	Au 31 décembre 2023					
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
(en pourcentage)						
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	28,35 %	24,30 %	46,48 %	11,86 %
Institutions financières	0,07	—	45,00	—	41,42	—
Entreprises	3,86	1,57	27,90	16,28	37,54	17,94
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,03	2,13	65,43	58,52	45,49	42,07
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement						
Expositions assurées	0,51	0,24	46,95	29,00	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,86	0,44	14,89	7,06	65,50	23,40
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,54	0,37	82,32	73,29	45,20	43,86
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,41	1,08	48,66	43,51	70,16	67,95

⁽¹⁾ La probabilité de défaut est désignée par « PD », la perte en cas de défaut, par « PCD », l'exposition en cas de défaut, par « ECD », et le facteur de conversion en équivalent-crédit, par « FCEC ».

⁽²⁾ PD et PCD pondérées en fonction de l'exposition en cas de défaut et FCEC pondéré en fonction de l'engagement total.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Fiche CCRA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CCRA.a)	La méthode appliquée pour fixer les limites opérationnelles de fonds propres en regard des expositions au risque de contrepartie et sur les contreparties centrales (CC).	Rapport de gestion annuel 2024	Gestion du risque de crédit Risque de contrepartie et d'émetteur	66-73 77-78
CCRA.b)	Les politiques relatives aux garanties et autres instruments d'atténuation du risque de crédit ainsi que les évaluations du risque de contrepartie, y compris pour les expositions sur les CC.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de contrepartie et d'émetteur Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers Note 20 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	77-78 163-164 214-223
CCRA.c)	Les politiques concernant les expositions au risque de corrélation défavorable.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de contrepartie et d'émetteur	77-78
CCRA.d)	L'impact en termes de montant des sûretés que le Mouvement devrait fournir en cas d'abaissement de la note de crédit.	Rapport de gestion annuel 2024	Cotes de crédit des titres émis et en circulation	90

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2024					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 333	3 689	s. o.	1,4	7 031	3 323
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 217	858
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 333	3 689	—	s. o.	8 248	4 181
	Au 30 septembre 2024					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 440	3 638	s. o.	1,4	7 108	2 961
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 331	861
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 440	3 638	—	s. o.	8 439	3 822
	Au 30 juin 2024					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 000	3 535	s. o.	1,4	6 348	2 792
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	923	796
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 000	3 535	—	s. o.	7 271	3 588

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2024					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 042	3 499	s. o.	1,4	6 358	2 596
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 587	1 102
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 042	3 499	—	s. o.	7 945	3 698

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	908	3 419	s. o.	1,4	6 058	2 421
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 057	838
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	908	3 419	—	s. o.	7 115	3 259

⁽¹⁾ Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	Au 31 décembre 2024														
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	75	4	—	—	—	—	—	—	—	131	—	210
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	21	—	—	7	—	15	136	—	936	66	4	1 185
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	136	—	22	66	—	—	224
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	139	4	—	7	—	15	136	—	936	66	135	1 438

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	Au 30 septembre 2024														
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	43	3	—	6	—	—	—	—	—	223	—	275
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	22	—	—	8	—	8	170	—	751	76	9	1 044
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	170	—	28	76	—	—	274
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	68	3	—	14	—	8	170	—	751	76	232	1 322

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 87.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	53	1	—	15	—	—	—	—	—	—	125	—	194
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	24	—	—	4	—	15	83	—	891	74	—	—	1 091
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	83	—	5	74	—	—	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	107	1	—	19	—	15	83	—	891	74	125	—	1 315

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 mars 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	26	1	—	13	—	—	—	—	—	—	119	—	159
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	25	—	—	6	—	12	87	—	1 051	72	—	—	1 253
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	87	—	3	72	—	—	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	72	1	—	19	—	12	87	—	1 051	72	119	—	1 433

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 87.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 décembre 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	46	—	—	6	—	—	—	—	—	—	60	—	112
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	22	—	—	9	—	8	136	—	873	66	—	—	1 114
	Dont : Financement spécialisé ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	136	—	5	66	—	—	207
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	88	—	—	15	—	8	136	—	873	66	60	—	1 246

⁽¹⁾ Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

⁽²⁾ Les données au 31 décembre 2023 ont été reclassées de la ligne "Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises" à la ligne "Financement spécialisé" afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	3	0,06 %	31	86,40 %	1,00	—	13,90 %	2	0,05 %	48	86,40 %	1,10	—	13,30 %
	0,15 à < 0,25	23	0,21 %	56	86,40 %	1,40	14	61,60 %	9	0,22 %	71	86,40 %	1,70	6	67,61 %
	0,25 à < 0,50	68	0,33 %	55	86,40 %	2,10	63	92,98 %	38	0,32 %	77	86,40 %	2,80	39	101,61 %
	0,50 à < 0,75	49	0,56 %	50	86,40 %	3,30	66	135,33 %	41	0,57 %	63	86,40 %	3,50	55	134,61 %
	0,75 à < 2,50	284	1,82 %	240	86,40 %	2,20	436	153,52 %	165	1,76 %	312	86,40 %	2,80	281	170,30 %
	2,50 à < 10,00	46	4,36 %	62	86,40 %	1,80	103	223,31 %	28	4,01 %	86	86,40 %	2,70	62	224,53 %
	10,00 à < 100,00	20	17,72 %	18	86,40 %	2,30	74	366,91 %	17	23,16 %	27	86,40 %	2,00	63	380,38 %
	100,00 (défaut)	9	100,00 %	6	86,40 %	1,00	99	1 079,94 %	3	100,00 %	10	86,40 %	1,20	32	1 079,94 %
Sous-total	502	4,08 %	518	86,40 %	2,20	855	170,41 %	303	3,71 %	694	86,40 %	2,80	538	177,49 %	
Total AIRB	844	2,43 %	527	55,42 %	1,40	857	101,60 %	782	1,45 %	708	39,94 %	1,20	540	68,54 %	

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 juin 2024							Au 31 mars 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	1	0,80 %	379	0,03 %	11	10,00 %	0,30	3	0,88 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	1	0,80 %	379	0,03 %	11	10,00 %	0,30	3	0,88 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,06 %	32	86,40 %	1,00	—	13,87 %	1	0,06 %	42	86,40 %	1,10	—	14,77 %
	0,15 à < 0,25	11	0,22 %	61	86,40 %	1,30	7	62,44 %	19	0,22 %	67	86,40 %	1,20	10	53,15 %
	0,25 à < 0,50	40	0,32 %	58	86,40 %	2,10	36	90,46 %	34	0,33 %	60	86,40 %	2,00	29	87,40 %
	0,50 à < 0,75	24	0,58 %	50	86,40 %	3,20	31	129,88 %	15	0,57 %	52	86,40 %	3,70	21	136,74 %
	0,75 à < 2,50	131	1,84 %	224	86,40 %	2,30	204	155,35 %	144	1,80 %	235	86,40 %	2,10	226	156,38 %
	2,50 à < 10,00	19	4,92 %	54	86,40 %	1,90	46	239,84 %	10	4,68 %	49	86,40 %	2,50	23	231,06 %
	10,00 à < 100,00	19	23,67 %	18	86,40 %	1,80	70	362,72 %	6	16,55 %	15	86,40 %	3,10	20	350,28 %
	100,00 (défaut)	8	100,00 %	7	86,40 %	1,00	83	1 079,94 %	7	100,00 %	4	86,40 %	1,00	76	1 079,94 %
Sous-total	254	6,26 %	504	86,40 %	2,20	477	187,88 %	236	4,77 %	524	86,40 %	2,10	405	171,77 %	
Total AIRB		383	4,16 %	515	60,73 %	1,60	478	124,63 %	615	1,85 %	535	39,30 %	1,00	408	66,42 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 décembre 2023						
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,06 %	18	86,40 %	1,00	—	14,03 %
	0,15 à < 0,25	14	0,21 %	65	86,40 %	1,40	8	55,20 %
	0,25 à < 0,50	37	0,31 %	63	86,40 %	2,70	37	98,07 %
	0,50 à < 0,75	20	0,56 %	39	86,40 %	4,00	27	141,79 %
	0,75 à < 2,50	156	1,80 %	183	86,40 %	2,30	249	158,62 %
	2,50 à < 10,00	99	3,45 %	44	86,40 %	1,10	218	219,72 %
	10,00 à < 100,00	7	16,14 %	15	86,40 %	3,70	24	358,59 %
	100,00 (défaut)	4	100,00 %	7	86,40 %	1,10	48	1 079,94 %
Sous-total	339	3,56 %	434	86,40 %	2,00	611	180,37 %	
Total AIRB	491	2,47 %	443	62,73 %	1,60	613	124,94 %	

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 449	0,08 %	46	45,00 %	2,14	1 652	30,31 %	5 907	0,07 %	41	45,00 %	2,18	1 692	28,65 %
	0,15 à < 0,25	278	0,19 %	1	45,00 %	3,08	133	48,01 %	220	0,19 %	2	45,00 %	4,30	130	59,16 %
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	45	1,94 %	1	45,00 %	0,29	48	106,63 %	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	5 772	0,10 %	48	45,00 %	2,17	1 833	31,75 %	6 127	0,07 %	43	45,00 %	2,25	1 822	29,77 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	49	0,11 %	5	40,00 %	1,81	11	22,23 %	48	0,10 %	8	40,00 %	1,61	9	18,75 %
	0,15 à < 0,25	27	0,23 %	4	40,00 %	3,21	13	48,07 %	72	0,23 %	5	40,00 %	2,90	33	45,83 %
	0,25 à < 0,50	45	0,30 %	6	40,00 %	2,11	20	44,31 %	53	0,30 %	7	40,00 %	1,36	20	37,65 %
	0,50 à < 0,75	25	0,62 %	7	40,00 %	1,06	13	52,52 %	11	0,62 %	8	40,00 %	1,16	6	53,56 %
	0,75 à < 2,50	12	1,63 %	7	40,00 %	2,06	11	89,52 %	8	1,79 %	8	40,00 %	2,19	8	94,15 %
	2,50 à < 10,00	32	5,50 %	3	40,00 %	1,42	40	125,91 %	13	3,63 %	4	40,00 %	1,63	15	110,93 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	1	40,00 %	3,67	7	190,30 %	4	27,53 %	2	40,00 %	1,78	8	191,53 %
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	194	1,77 %	33	40,00 %	1,96	115	59,43 %	209	1,09 %	42	40,00 %	1,99	99	47,34 %	
Total FIRB	5 966	0,15 %	81	44,84 %	2,17	1 948	32,66 %	6 336	0,11 %	85	44,83 %	2,24	1 921	30,35 %	

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page 93.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 juin 2024							Au 31 mars 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 184	0,07 %	41	45,00 %	2,50	1 643	31,68 %	5 635	0,07 %	44	45,00 %	2,50	1 716	30,43 %
	0,15 à < 0,25	160	0,19 %	1	45,00 %	2,50	68	42,77 %	15	0,19 %	1	45,00 %	2,50	6	42,77 %
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	1	52,82 %
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	56	1,94 %	1	45,00 %	2,50	61	110,00 %
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	5 344	0,07 %	42	45,00 %	2,50	1 711	32,02 %	5 709	0,08 %	47	45,00 %	2,50	1 784	31,25 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	48	0,12 %	5	40,00 %	2,50	14	28,71 %	71	0,12 %	9	40,00 %	2,50	20	28,73 %
	0,15 à < 0,25	121	0,23 %	3	40,00 %	2,50	50	42,01 %	77	0,23 %	3	40,00 %	2,50	32	42,01 %
	0,25 à < 0,50	27	0,32 %	7	40,00 %	2,50	13	49,51 %	18	0,39 %	6	40,00 %	2,50	10	52,78 %
	0,50 à < 0,75	9	0,62 %	6	40,00 %	2,50	6	67,99 %	11	0,62 %	3	40,00 %	2,50	8	67,99 %
	0,75 à < 2,50	6	1,47 %	7	40,00 %	2,50	6	91,82 %	9	1,37 %	7	40,00 %	2,50	8	89,75 %
	2,50 à < 10,00	14	3,83 %	3	40,00 %	2,50	17	122,03 %	2	6,68 %	3	40,00 %	2,50	2	137,03 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	3	40,00 %	2,50	8	189,11 %	—	27,53 %	1	40,00 %	2,50	—	220,79 %
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	229	0,96 %	34	40,00 %	2,50	114	49,94 %	188	0,35 %	32	40,00 %	2,50	80	42,75 %	
Total FIRB		5 573	0,11 %	76	44,79 %	2,50	1 825	32,75 %	5 897	0,09 %	79	44,84 %	2,50	1 864	31,61 %

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 décembre 2023						
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 103	0,07 %	48	45,00 %	2,50	25,89 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	— %
	0,25 à < 0,50	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	52,73 %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	— %
	0,75 à < 2,50	2	1,94 %	1	45,00 %	2,50	110,00 %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	— %
Sous-total	5 108	0,07 %	50	45,00 %	2,50	25,94 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	101	0,11 %	9	40,00 %	2,50	28,31 %
	0,15 à < 0,25	99	0,22 %	4	40,00 %	2,50	41,08 %
	0,25 à < 0,50	32	0,39 %	5	40,00 %	2,50	54,50 %
	0,50 à < 0,75	9	0,59 %	2	40,00 %	2,50	66,78 %
	0,75 à < 2,50	19	1,29 %	9	40,00 %	2,50	88,44 %
	2,50 à < 10,00	2	6,16 %	5	40,00 %	2,50	135,63 %
	10,00 à < 100,00	9	26,40 %	1	40,00 %	2,50	220,24 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	— %
Sous-total	271	1,19 %	35	40,00 %	2,50	48,79 %	
Total FIRB	5 379	0,12 %	85	44,75 %	2,50	27,10 %	

⁽¹⁾ Changement méthodologique appliqué au niveau du calcul de l'échéance moyenne, et ce, à compter du 3^e trimestre 2024.

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Au 31 décembre 2024						Au 30 septembre 2024					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
(en millions de dollars)		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée
1	Encaisse – Devise locale	—	2 615	—	45	20 417	26 006	—	2 953	—	40	20 794	26 603
2	Encaisse – Autres devises	—	6 095	—	484	38	10	—	5 144	—	446	734	62
3	Dette souveraine locale	91	—	1 155	—	24 616	20 372	7	—	1 326	—	25 238	20 792
4	Autres dettes souveraines	—	—	—	—	—	38	259	—	—	—	5	659
5	Dette publique	—	—	—	—	81	—	—	—	—	—	109	—
6	Obligations d'entreprises	—	—	—	—	1 007	52	—	—	—	—	879	4
7	Actions	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres sûretés	—	—	—	—	363	3	—	—	—	—	486	4
	Total	91	8 710	1 155	529	46 523	46 481	266	8 097	1 326	486	48 245	48 124

		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Au 30 juin 2024						Au 31 mars 2024					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
(en millions de dollars)		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée
1	Encaisse – Devise locale	—	2 455	—	98	17 845	22 692	—	2 221	—	146	17 663	18 620
2	Encaisse – Autres devises	—	4 285	—	367	39	222	—	4 502	—	331	113	179
3	Dette souveraine locale	7	—	1 120	—	21 017	16 415	16	—	1 034	—	16 902	17 532
4	Autres dettes souveraines	—	—	—	—	208	39	—	—	—	—	172	113
5	Dette publique	—	—	—	—	208	—	—	—	—	—	215	—
6	Obligations d'entreprises	—	—	—	—	962	315	—	—	—	—	910	129
7	Actions	—	—	—	—	222	1 121	—	—	—	—	365	5
8	Autres sûretés	—	—	—	—	328	1	—	—	—	—	277	—
	Total	7	6 740	1 120	465	40 829	40 805	16	6 723	1 034	477	36 617	36 578

		a	b	c	d	e	f
		Au 31 décembre 2023					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
(en millions de dollars)		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée
1	Encaisse – Devise locale	—	2 334	—	131	11 636	14 618
2	Encaisse – Autres devises	—	3 846	—	683	6	244
3	Dette souveraine locale	—	—	784	—	13 140	11 167
4	Autres dettes souveraines	—	—	—	—	217	6
5	Dette publique	—	—	—	—	227	22
6	Obligations d'entreprises	—	—	—	—	880	439
7	Actions	—	—	—	—	164	—
8	Autres sûretés	—	—	—	—	242	4
	Total	—	6 180	784	814	26 512	26 500

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 31 décembre 2024		Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024		Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023	
		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
(en millions de dollars)											
Montants notionnels											
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	45	—	113	—	110	—	110	—	—	—
2	Swaps de défaut de crédit indiciels	1 150	—	947	—	1 025	—	965	—	676	—
3	Swaps sur rendement total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Options de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Autres dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Total des montants notionnels	1 195	—	1 060	—	1 135	—	1 075	—	676	—
Justes valeurs											
7	Juste valeur positive (actif)	—	—	22	—	—	—	25	—	3	—
8	Juste valeur négative (passif)	38	—	—	—	1	—	—	—	—	—

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 31 décembre 2024		Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024		Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023	
		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques	
		ARC	APR	ARC	APR	ARC	APR	ARC	APR	ARC	APR
(en millions de dollars)											
1	Expositions sur les CC éligibles (total)	495	19	348	17	1 011	31	565	24	246	16
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	374	8	242	5	910	18	464	9	145	3
3	i) Dérivés de gré à gré	97	2	97	2	723	14	302	6	50	1
4	ii) Marchés dérivés organisés	46	1	35	1	45	1	44	1	66	1
5	iii) Cessions temporaires de titres	231	5	110	2	142	3	118	2	29	1
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	121	11	106	12	101	13	101	15	101	13
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Expositions sur les CC non éligibles (total)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	i) Dérivés de gré à gré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	ii) Marchés dérivés organisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	iii) Cessions temporaires de titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TITRISATION

Fiche SECA – Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
SECA.a)	Les objectifs du Mouvement en matière de titrisation et de retitrisation en indiquant notamment dans quelle mesure lesdites opérations transfèrent du Mouvement à d'autres entités le risque de crédit constitué par les expositions titrisées sous-jacentes, ainsi que les types de risques supportés ou conservés.	Rapport de gestion annuel 2024	Arrangements hors bilan - Entités structurées	53
			Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	175
SECA.b)	Une liste des : <ul style="list-style-type: none"> structures ad hoc où le Mouvement agit comme mandataire (mais non comme émetteur, à l'instar des structures d'émission de PCAA), en indiquant si le Mouvement consolide ces entités sur son périmètre de consolidation réglementaire; entités affiliées i) gérées ou conseillées par le Mouvement et ii) investissant dans les expositions de titrisation que le Mouvement a titrisées ou dans des structures ad hoc, dont le Mouvement est mandataire; entités auxquelles le Mouvement apporte un soutien implicite, en indiquant l'impact associé en termes de fonds propres pour chacune d'entre elles, conformément aux paragraphes 551 et 546 des dispositions relatives à la titrisation. 	Rapport de gestion annuel 2024	Arrangements hors bilan - Entités structurées	53
			Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	175
SECA.c)	Un résumé des politiques comptables du Mouvement applicables aux activités de titrisation.	Rapport de gestion annuel 2024	Arrangements hors bilan - Entités structurées	53
			Note 2 – Méthodes comptables	133-153
			Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	175
SECA.d)	Le cas échéant, les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) utilisés pour les opérations de titrisation, en indiquant les types d'expositions visées pour chaque organisme.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de crédit	66-78

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 décembre 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 septembre 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	22
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 juin 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	22
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

* STC : Simples, transparents et comparables.

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 mars 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	23	—	—	23
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 décembre 2023											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	24	—	—	24
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2

* STC : Simples, transparents et comparables.

⁽¹⁾ Ne prend pas en compte les expositions adossées à des créances immobilières résidentielles dont le risque de crédit ne comporte pas de tranches (ex. : les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*), lesquelles ne sont pas considérées comme des expositions de titrisation selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)

Au 31 décembre 2024																	
(en millions de dollars)	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement		
	≤ 20 % ⁽¹⁾	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	Expositions totales	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	23
2	Titrisation classique	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	23
3	Dont titrisation	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	23
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Dont de gros	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	23
7	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 30 septembre 2024																	
(en millions de dollars)	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement		
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	Expositions totales	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	317	—	—	25
2	Titrisation classique	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	317	—	—	25
3	Dont titrisation	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	285	—	—	22
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Dont de gros	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	285	—	—	22
7	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	3
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 30 juin 2024																	
(en millions de dollars)	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement		
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	Expositions totales	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	314	—	—	25
2	Titrisation classique	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	314	—	—	25
3	Dont titrisation	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	282	—	—	22
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Dont de gros	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	282	—	—	22
7	Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	3
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 mars 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	319	—	—	—	26
2 Titrisation classique	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	319	—	—	—	26
3 Dont titrisation	—	—	—	—	23	—	—	—	23	—	—	—	287	—	—	—	23
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	23	—	—	—	23	—	—	—	287	—	—	—	23
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 décembre 2023																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	326	—	—	—	26
2 Titrisation classique	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	326	—	—	—	26
3 Dont titrisation	—	—	—	—	24	—	—	—	24	—	—	—	295	—	—	—	24
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	24	—	—	—	24	—	—	—	295	—	—	—	24
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	31	—	—	—	2
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Modification apportée à l'évaluation de certaines expositions, qui sont évaluées selon des notations externes à compter du T4 2024.

RISQUE DE MARCHÉ

Fiche MRA - Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
MRA.a)	<p>Stratégies et processus de la BISi, ce qui doit inclure une description ou une explication des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les objectifs stratégiques de la BISi dans le cadre de ses activités de négociation, et les processus mis en œuvre pour déterminer, mesurer, suivre et contrôler le risque de marché auquel elle est exposée, ce qui comprend les politiques en matière de couverture du risque et les stratégies et processus pour le suivi de l'efficacité continue des instruments de couverture. 	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de marché Contrôle ex post Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque Gestion du risque de change Gestion du risque de prix Simulations de crise Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)	80-83
			Note 2 – Méthodes comptables	133-153
		Rapport de gestion annuel 2024	Risque de marché Gouvernance	78-79
	<ul style="list-style-type: none"> – Les politiques servant à déterminer si une position relève de la négociation, y compris la définition des positions prolongées et les politiques de gestion du risque pour le suivi de ces positions. En outre, les BISi devraient décrire les cas où des instruments ont été affectés au portefeuille de négociation ou au portefeuille bancaire contrairement aux présomptions générales concernant leur catégorie, et indiquer la juste valeur marchande et la juste valeur brute, de même que les cas où des instruments ont été transférés d'un portefeuille à l'autre depuis la dernière période de déclaration, y compris la juste valeur brute et la raison de ce transfert. 			
	<ul style="list-style-type: none"> – Une description des activités de transfert de risque interne, incluant les types de pupitres de négociation spécialisés dans le transfert de risque interne [section 9.2, chapitre 9, NFP de 2024]. 	s.o. (il n'y a pas de pupitres de négociation dédiés aux activités de transfert de risque interne au sein du	s.o.	s.o.
MRA.b)	La structure et l'organisation de la fonction de gestion du risque de marché, incluant une description de la structure de gouvernance du risque de marché mise en place pour appliquer les stratégies et processus de la BISi visés au point (a) ci-dessus.	Rapport de gestion annuel 2024	Cadre de gestion intégrée des risques Appétit pour le risque Approche de gestion intégrée des risques Gouvernance en matière de gestion des risques Identifications des risques Mesures des risques	58-64
			Risque de marché Gouvernance	78-79
MRA.c)	La portée et la nature des systèmes de notification des risques ou de mesure de ces risques.	Rapport de gestion annuel 2024	Cadre de gestion intégrée des risques Communication des risques Mesures des risques	59
			Risque de marché Contrôle ex post Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque Gestion du risque de change Gestion du risque de prix Simulations de crise Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)	80-83

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau MR1: Risque de marché selon l'approche standard

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)		a
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	71
2	Risque lié aux actions	2
3	Risque lié aux produits de base	—
4	Risque de change	75
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	191
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	—
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	—
8	Risque de défaut – Hors titrisation	48
9	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	—
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	—
11	Majoration pour risque résiduel	5
12	Total	392

AJUSTEMENT A L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

Fiche CVAA - Informations générales qualitatives concernant l'AEC

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CVAA.a)	Une explication et/ou une description des processus mis en œuvre par la banque pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler les risques AEC de la banque, y compris les politiques de couverture du risque AEC et les processus de surveillance de l'efficacité continue des couvertures.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de crédit	66-78
			Risque de contrepartie et d'émetteur	77-78
CVAA.b)	Si la banque est éligible et a choisi de fixer son exigence de fonds propres pour l'AEC à 100 % de l'exigence de fonds propres de la banque pour le risque de crédit de contrepartie tel qu'applicable en vertu du MAR40.	s.o. (Mouvement utilise le calcul de l'AEC selon la méthode AB -AEC et non pas fixé à 100 % du risque de contrepartie)	s.o.	s.o.

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CVA2 : Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)

Au 31 décembre 2024

		a
		Au 31 décembre 2024
		Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC
<u>(en millions de dollars)</u>		
1	K réduite	353
2	K couverte	328
3	Total (APR AEC)	2 715

MESURE DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Au 31 décembre 2024					Au 30 septembre 2024				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques			
Allemagne	0,75 %	30	15	s. o.	s. o.	0,75 %	7	6	s. o.	s. o.
Canada	— %	356 128	90 403	s. o.	s. o.	— %	350 291	90 896	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 151	6 028	s. o.	s. o.	— %	8 211	5 934	s. o.	s. o.
France	1,00 %	33	7	s. o.	s. o.	1,00 %	33	11	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	87	16	s. o.	s. o.	1,00 %	83	16	s. o.	s. o.
Italie	— %	53	27	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	1	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	368	325	s. o.	s. o.	2,00 %	285	263	s. o.	s. o.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	710	921	s. o.	s. o.	— %	673	897	s. o.	s. o.
Total	— %	366 560	97 742	s. o.	s. o.	— %	359 584	98 023	s. o.	s. o.

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Au 30 juin 2024					Au 31 mars 2024				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques			
Allemagne	0,75 %	10	8	s. o.	s. o.	0,75 %	6	6	s. o.	s. o.
Canada	— %	346 220	91 761	s. o.	s. o.	— %	337 173	88 451	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	8 095	5 536	s. o.	s. o.	— %	7 223	4 977	s. o.	s. o.
France	1,00 %	33	11	s. o.	s. o.	1,00 %	23	7	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	85	21	s. o.	s. o.	1,00 %	85	24	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	5	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	229	206	s. o.	s. o.	2,00 %	163	163	s. o.	s. o.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	644	841	s. o.	s. o.	— %	51	16	s. o.	s. o.
Total	— %	355 316	98 384	s. o.	s. o.	— %	344 729	93 644	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique (suite)

	a	b	c	d	e
	Au 31 décembre 2023				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
(en millions de dollars)		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	— %	—	—	s. o.	s. o.
Canada	— %	336 349	95 752	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	6 209	4 504	s. o.	s. o.
France	0,50 %	17	5	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	85	24	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	7	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	178	178	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	46	14	s. o.	s. o.
Total	— %	342 891	100 477	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Inclut les fonds d'investissement traités selon l'approche par transparence et l'approche fondée sur le mandat depuis le 2^e trimestre 2024.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Fiche ORA – Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
ORA.a)	Leurs politiques, cadres et lignes directrices pour la gestion du risque opérationnel.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque opérationnel	91-93
			Cadre de gestion du risque opérationnel	91
ORA.b)	La structure et l'organisation de leur fonction de contrôle et de gestion du risque opérationnel.	Rapport de gestion annuel 2024	Gouvernance	91
ORA.c)	Leur système d'évaluation du risque opérationnel (c'est-à-dire les systèmes et les données utilisés pour évaluer le risque opérationnel afin d'estimer l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel).	Rapport de gestion annuel 2024	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	93
ORA.d)	Le périmètre et le contexte principal de leur cadre de présentation de rapports sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2024	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	93
ORA.e)	Les mesures d'atténuation et de transfert des risques utilisées dans la gestion du risque opérationnel. Cela comprend l'atténuation par des politiques (comme les politiques sur la culture du risque, la propension à prendre des risques et l'impartition), le dessaisissement des entreprises à risque élevé et l'établissement de contrôles. L'exposition restante peut alors être absorbée par la banque ou transférée. Par exemple, l'incidence des pertes opérationnelles peut être atténuée avec l'assurance.	Rapport de gestion annuel 2024	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	93

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau OR1 - Pertes historiques⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	
	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Moyenne décennale	
Utilisation du seuil de 30 000 \$												
1 Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements (aucune exclusion)	1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
2 Nombre total de pertes pour risque opérationnel	27	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
3 Montant total des pertes pour risque opérationnel exclues	—	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
4 Nombre total d'exclusions	—	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
5 Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements et des pertes exclues	1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Détails du calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel												
11 Les pertes sont-elles utilisées pour calculer l'ILM (oui/non) ?	non	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12 Si "non" à la ligne 11, l'exclusion des données internes sur les pertes est-elle due au non-respect des normes minimales relatives aux données sur les pertes (oui/non) ?	oui	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

⁽¹⁾ Le calcul des pertes opérationnelles reflète la portée des travaux actuels.

Tableau OR2 - Indicateur d'activité et sous-composantes

	a	b	c
	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
(en millions de dollars)			
Indicateur d'activité (IA) et ses sous-composantes			
1 Composante intérêts, contrats de location et dividendes	6 675		
1a Produits d'intérêt et revenu locatif	17 930	13 604	9 213
1b Charges d'intérêts et frais de location	10 463	7 092	3 183
1c Actifs productifs d'intérêts	382 900	342 498	330 324
1d Produits de dividendes	—	9	7
2 Composante services	4 198		
2a Produits d'honoraires et de commissions	3 793	3 505	3 403
2b Charges d'honoraires et de commissions	1 644	1 822	1 985
2c Autres produits d'exploitation	614	639	640
2d Autres charges d'exploitation	40	—	—
3 Composante financière	518		
3a Résultat net du portefeuille de négociation	99	518	170
3b Résultat net du portefeuille bancaire	164	587	16
4 IA	11 391		
5 Composante indicateur d'activité (CIA)	1 664		

Informations sur l'IA :

	a
6a IA sans tenir compte des activités cédées exclues	11 391
6b Réduction de l'IA en raison des activités cédées exclues	—

Tableau OR3 - Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel

	a
	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)	
1 Composante indicateur d'activité (CIA)	1 664
2 Multiplicateur de pertes internes (MPI)	1,10
3 Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	1 830
4 APR au titre du risque opérationnel	22 875

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

	a	a	a	a	a
	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
(en millions de dollars)					
1 Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	470 942	464 677	444 348	435 819	422 940
2 Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(64 236)	(64 514)	(60 889)	(59 219)	(59 065)
3 Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	—	—	—	—	—
4 Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	—	—	—	—	—
5 Ajustements pour instruments financiers dérivés	(345)	333	1 598	660	402
6 Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	1 417	1 390	1 006	1 594	989
7 Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	33 104	32 323	31 950	30 981	30 159
8 Autres ajustements	(6 793)	(7 012)	(6 606)	(6 596)	(4 862)
9 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	434 089	427 197	411 407	403 239	390 563

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier

		a	b			
(en millions de dollars)		Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Expositions sur éléments de bilan						
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	366 403	358 029	348 404	345 038	338 344
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	—	—	—	—	—
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	—	—	—	—	—
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	—	—	—	—	—
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	366 403	358 029	348 404	345 038	338 344
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	1 888	2 030	1 425	1 484	1 327
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	5 275	5 209	5 689	5 217	4 846
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	—	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	—	—	—	—	—
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	—	—	—	—	—
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	7 163	7 239	7 114	6 701	6 173
Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)						
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	26 002	28 216	22 933	18 925	14 898
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	—	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	1 417	1 390	1 006	1 594	989
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	—	—	—	—	—
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	27 419	29 606	23 939	20 519	15 887
Autres expositions sur éléments hors bilan						
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	148 802	144 303	143 336	139 257	136 936
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(115 698)	(111 980)	(111 386)	(108 276)	(106 777)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	33 104	32 323	31 950	30 981	30 159
Expositions sur fonds propres et total des expositions						
20	Fonds propres de base (Tier 1)	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	434 089	427 197	411 407	403 239	390 563
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,6 %	7,6 %	7,6 %	7,4 %	7,3 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

LIQUIDITÉ

Fiche LIQA - Gestion du risque de liquidité

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
Informations qualitatives				
LIQA.a)	Gouvernance de la gestion du risque de liquidité, dont : tolérance au risque; structure et responsabilités quant à la gestion du risque de liquidité; rapports internes sur la liquidité; communication de la stratégie, des politiques et des pratiques relatives au risque de liquidité entre les secteurs d'activité et avec le conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité	83-90
LIQA.b)	Stratégie de financement, notamment les politiques sur la diversification des sources et la durée du financement et question de savoir si la stratégie de financement est centralisée ou décentralisée.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité	83-90
LIQA.c)	Techniques d'atténuation du risque de liquidité.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83
LIQA.d)	Explication de la façon dont sont utilisées les simulations de crise.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83
LIQA.e)	Description succincte des plans de financement d'urgence de la banque.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83
Informations quantitatives				
LIQA.f)	Instruments ou paramètres de mesure personnalisés qui permettent d'évaluer la structure du bilan de la banque ou d'effectuer une projection des flux de trésorerie et des futures positions de liquidité, en tenant compte des risques hors bilan spécifiques à la banque.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité - Actifs liquides Actifs grevés Ratio de liquidité à court terme Ratio structurel de liquidité à long terme	84-87
LIQA.g)	Limites de concentration sur les lots de sûretés et les sources de financement (produits et contreparties).	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité - Sources de financement	88
LIQA.h)	Expositions de liquidité et besoins de financement au niveau de chaque entité juridique, de chaque succursale et filiale étrangères, en tenant dûment compte des éléments de nature juridique, réglementaire et opérationnelle pouvant faire obstacle aux transferts de liquidité.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité - Sources de financement Programmes et stratégies de financement	88-89
LIQA.i)	Postes du bilan et hors bilan ventilés par tranche d'échéance et déficits de liquidité résultants.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité - Sources de financement Programmes et stratégies de financement Note 29 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	88-89 232-235

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024			
	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR
Gré a gré				
Contrats sur taux d'intérêts	26 336	199	278	725
Contrats à terme	4 063	11	36	35
Swaps	18 765	182	239	675
Options achetées	1 775	6	3	15
Options souscrites	1 733	—	—	—
Contrats sur devises	79 130	460	676	1 057
Contrats à terme	41 060	232	314	632
Swaps	28 223	141	310	198
Options achetées	3 314	87	52	227
Options souscrites	6 533	—	—	—
Contrats liés à des actions	44 815	674	2 735	1 541
Autres contrats	—	—	—	—
Contrats sur produits de base	—	—	—	—
Marchés réglementés	507 128	16	59	3
Contrats à terme	15 189	1	9	—
Swaps	400 115	—	48	3
Options achetées	52 133	15	2	—
Options souscrites	39 691	—	—	—
Total dérivés	657 409	1 349	3 748	3 326

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</i>				
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Ce rapport	6
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	7
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	12
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	14
<i>Composition des fonds propres et TLAC</i>				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	17
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	21
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	23
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	31
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	32
<i>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</i>				
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Ce rapport	34
LI1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	35
LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	37
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Ce rapport	38
<i>Actifs grevés</i>				
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion ⁽²⁾	85
<i>Rémunération</i>				
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM2	Paiements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle 2024	64
<i>Risque de crédit</i>				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	39
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	40
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	41
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Ce rapport	42

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 115.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de crédit (suite)</i>				
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle	Ce rapport	44
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	45
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	47
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	48
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	51
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Ce rapport	56
CR6	IRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	57
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	72
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Ce rapport	73
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	
<i>Risque de contrepartie</i>				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Ce rapport	82
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	83
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	85
CCR4	IRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	88
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	94
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	95
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales (CC)	Trimestrielle	Ce rapport	95
<i>Titrisation</i>				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Ce rapport	96
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	97
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	99

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 115.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de marché</i>				
MRA	Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché	Annuelle	Ce rapport	101
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle	Ce rapport	102
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche des modèles internes (IMA) pour le risque de marché.	
MR2	Approche IMA du risque de marché par type de risque	Trimestrielle		
MR3	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MRC	Structure des pupitres pour les banques utilisant l'IMA	Trimestrielle		
<i>Ajustement à l'évaluation de crédit</i>				
CVAA	Informations générales qualitatives concernant l'AEC	Annuelle	Ce rapport	103
CVAB	Informations qualitatives - institutions appliquant l'approche standard d'AEC	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de crédit.	
CVA1	Approche de base abrégée pour l'AEC	Trimestrielle		
CVA2	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)	Trimestrielle	Ce rapport	103
CVA3	Approche standard pour l'AEC	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de crédit.	
CVA4	États des flux d'APR pour les expositions au risque d'AEC selon l'approche standard	Trimestrielle		
<i>Mesures de contrôle macroprudentiel</i>				
IFIS	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 ^{er} trimestre 2024 ⁽²⁾	31
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	104
<i>Risque Opérationnel</i>				
ORA	Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Ce rapport	106
OR1	Pertes historiques	Annuelle	Ce rapport	107
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Ce rapport	108
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Ce rapport	108
<i>Ratio de levier</i>				
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	109
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	110
<i>Liquidité</i>				
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Ce rapport	111
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	86
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	87

⁽¹⁾ Indique le dernier rapport dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

⁽²⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FIRB	Approche de notation interne fondation (foundation internal ratings-based approach)
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AIRB	Approche de notation interne avancée (advanced internal ratings-based approach)	HQLA	Actifs liquides de haute qualité (High quality liquid assets)
AS	Approche standard	IA	Indicateur d'activité
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	IRB approach	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
AMF	Autorité des marchés financiers	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
ARC	Atténuation du risque de crédit	NE	Approche fondée sur les notations externes
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	NSFR	Ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
CC	Contrepartie centrale	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CCE	Contrepartie centrale éligible	PA	Perte attendue
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PCD	Perte en cas de défaut
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	PD	Probabilité de défaut
ECD	Exposition en cas de défaut	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities financing transactions)
EPAE	Exposition positive attendue effective	STC	Simple, transparents et comparables
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

GLOSSAIRE (suite)

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

GLOSSAIRE (suite)

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).